

N° 58

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 23

RELATIONS EXTÉRIEURES

I. — Services diplomatiques et généraux

Rapporteur spécial : M. Josy MOINET

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, *vice-présidents* ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) ; 450 et annexes, 470 annexe 24, 471 (tome I), 472 (tome I) et in-8° 57.
Sénat : 57 (1981-1982).

Loi de Finances - Affaires étrangères.

SOMMAIRE

I. EXAMEN EN COMMISSION	5
II. PRINCIPALES OBSERVATIONS	7
III. AVANT-PROPOS	9
IV. PRESENTATION DES CREDITS	11
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION SYNTHETIQUE	11
A. Préambule : de la présentation par actions à celle par programmes	11
B. L'évolution des crédits de 1981 à 1982 semble, d'après le budget de programme, privilégier l'action diplomatique par rapport aux actions culturelles	13
1. La part de l'ensemble des crédits consacrés à l'action diplomatique augmente... ..	13
2. Celle destinée à l'action consulaire s'effrite légèrement... ..	13
3. La part des actions culturelles diminue mais les crédits concernés augmentent néanmoins de plus de 500 millions de francs et continuent de représenter environ la moitié de ce budget	14
C. La tendance à une augmentation de la part de ce budget consacrée à l'action diplomatique s'explique par :	14
1. L'accroissement de nos contributions internationales	14
2. L'affectation des emplois créés en 1981 et en 1982	15
3. La priorité donnée aux dépenses en capital concernant les immeubles diplomatiques	16
D. Mais en distinguant le poids des mesures acquises de l'impact des mesures nouvelles il apparaît que ce budget donne en 1982 une relative priorité au développement de nos relations culturelles et de notre coopération	17
1. Les mesures acquises ont été en partie imposées par la dépréciation du franc	17
2. Alors que les mesures nouvelles traduisent mieux les intentions du gouvernement	18

DEUXIEME PARTIE : EVOLUTION DES CREDITS 21

A. L'évolution des moyens consacrés à nos actions diplomatiques et consulaires s'inscrit dans la perspective d'une accentuation de l'effort de redressement précédent qui n'exclut pas cependant une certaine rigueur ni de nouvelles inflexions dans la poursuite des anciennes priorités	21
1. L'accentuation de l'effort de redressement précédent	21
a) <i>L'augmentation des effectifs des services diplomatiques et consulaires</i>	<i>22</i>
b) <i>L'augmentation des moyens informatiques de gestion et des autres moyens en matériel des services</i>	<i>25</i>
c) <i>La forte progression des dépenses en capital à l'étranger</i>	<i>26</i>
d) <i>Les efforts d'assistance et de solidarité</i>	<i>27</i>
2. La recherche d'une certaine rigueur dans la gestion des crédits ...	29
a) <i>Des efforts louables</i>	<i>29</i>
b) <i>Une rigueur excessive eu égard à l'effet sur les dotations de l'inflation étrangère et de la dépréciation de notre monnaie</i>	<i>30</i>
3. De nouvelles inflexions dans la poursuite des anciennes priorités ?	31
a) <i>Le recul des dotations consacrées à nos émissions radiophoniques en direct vers l'étranger</i>	<i>32</i>
b) <i>L'augmentation du montant de nos contributions internationales bénévoles</i>	<i>35</i>
 B. S'agissant de l'évolution des moyens consacrés à nos relations culturelles et à notre coopération, ce budget apparaît comme un budget de transition qui suscite des interrogations plus qu'il ne précise encore les nouvelles orientations de la politique gouvernementale	 38
1. Un budget de transition qui ne remet pas pour l'instant en cause les orientations suivies auparavant par la Direction Générale des Relations Culturelles scientifiques et techniques	38
a) <i>Une certaine priorité pour les échanges culturels en dépit de l'insuffisance des crédits accordés aux missions archéologiques</i>	<i>38</i>
b) <i>Un effort pour la scolarisation des enfants français à l'étranger ..</i>	<i>44</i>
c) <i>L'évolution moins favorable des crédits destinés à la promotion de la langue française ainsi qu'aux échanges et à l'aide au développement dans les domaines scientifiques, techniques et universitaire ...</i>	<i>45</i>
– <i>la promotion de la langue française</i>	<i>45</i>
– <i>les échanges et l'aide au développement dans les domaines scientifique, technique et universitaire</i>	<i>49</i>
2. Un budget qui suscite des interrogations, plus qu'il ne précise encore les nouvelles orientations de la politique gouvernementale ..	52

a) <i>Dans quelle mesure les orientations du « rapport Rigaud » continueront-elles d'être mises en oeuvre et quelle doit être la place réservée à la promotion de la langue française parmi les priorités de notre politique culturelle extérieure ?</i>	53
b) <i>Quelles doivent être, dans notre aide au développement, la part des pays les moins avancés et celle de notre participation aux actions multilatérales ?</i>	55
V. CONCLUSION	58
VI. ANNEXES	59
I. ACTIONS DIPLOMATIQUES : bilan des opérations immobilières en cours	59
II. ACTIONS CULTURELLES	61
A. Organigramme de la Direction Générale des Relations culturelles scientifiques et techniques	61
B. Répartition géographique des crédits	61
C. Echanges culturels	62
1. Bilan de nos échanges culturels	62
2. Instituts, centres culturels et centres de documentation universitaires scientifiques et techniques en 1981	63
D. Enseignement français à l'étranger	64
1. Dans les établissements français	64
2. Dans les établissements étrangers	65
E. Sciences, techniques et développement	66
1. Bourses d'études et de stage	66
2. Effectifs de coopérants français à l'étranger	67
F. Opérations immobilières	68
1. Chapitre 68-80	68
2. Chapitre 6881	70

I - EXAMEN EN COMMISSION

Jeudi 5 novembre 1981 – Présidence de M. Edouard Bonnefous, président. Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a procédé, sur le rapport de M. Josy Moinet, rapporteur spécial, à l'examen des crédits des services diplomatiques et généraux du ministère des relations extérieures.

M. Josy Moinet s'est tout d'abord demandé s'il était compatible avec les ambitions de la politique extérieure de la France que les crédits considérés augmentent à un rythme moins soutenu que le budget de l'Etat (+ 20,24 p. 100 au lieu de + 27,6 p. 100 pour l'ensemble des dépenses ordinaires et des crédits de paiement et + 20,6 p. 100 au lieu de + 31,8 p. 100 pour les autorisations de programme).

Il a cependant noté qu'avec un total de 7 181,4 millions de francs, ce budget ne redescendrait pas au-dessous de la limite de 1 p. 100 des dépenses de l'Etat.

Commentant ensuite l'évolution des crédits affectés aux principales actions des services diplomatiques et généraux, il a expliqué que la forte progression de nos contributions internationales ainsi que l'affectation à nos ambassades et consulats des trois quarts des 459 emplois créés en 1981 et 1982, étaient responsables de l'augmentation de la part de ce budget consacrée à l'action diplomatique par rapport à celle destinée aux actions culturelles. Il a précisé que cette dernière restait néanmoins très proche de 50 p. 100.

Il a souligné également que les dépenses d'échanges culturels et d'aide au développement occupaient la première place parmi les mesures nouvelles de ce budget, mais qu'en tenant compte des mesures acquises au cours du dernier collectif, l'augmentation des contributions internationales et celle des dépenses en personnel étaient les plus importantes et représentaient chacune environ le tiers des dépenses supplémentaires en 1982.

Il a également fait part à la commission d'un effort budgétaire particulier pour équiper les services en moyens informatiques de gestion et pour améliorer leurs autres moyens de fonctionnement en matériel ainsi que pour accroître certaines dépenses d'assistance et de solidarité à l'égard des Français de l'étranger.

Puis il a noté que les services diplomatiques et consulaires s'étaient vu accorder les plus grosses augmentations en crédits d'investissement au titre, notamment, d'un renforcement de la sécurité des locaux.

Les observations du rapporteur spécial ont porté d'abord sur l'évolution des dépenses de ce budget consacrées à l'aide au développement. M. Josy Moinet s'est interrogé sur ce que devait être la répartition des moyens considérés entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale ainsi que sur le nombre des emplois affectés à la coopération avec les pays les moins avancés.

Concernant les dépenses culturelles, il a considéré que la promotion de la langue française devait demeurer au premier rang des priorités et qu'il fallait concentrer nos moyens là où nous bénéficions de positions acquises afin de constituer, à partir de ces positions, des bases pour l'expansion de la culture française dans les autres pays.

Il a déploré l'insuffisance des crédits consacrés à nos émissions radiophoniques ainsi qu'aux missions archéologiques à l'étranger.

Il a également regretté l'insuffisante précision de la nomenclature du « bleu » des services diplomatiques et généraux.

Enfin, il a souligné la sensibilité de ce budget aux fluctuations de notre monnaie et a estimé insuffisantes, compte tenu de cette situation, certaines dotations destinées au fonctionnement des services à l'étranger.

M. Georges Lombard s'est inquiété de la dégradation des positions du français dans les pays du bassin méditerranéen, notamment en Grèce et en Israël, et a souhaité que nos ambassades ne soient équipées, dans toute la mesure du possible, que de matériels français.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires étrangères, a exprimé le désir que le plan de redressement en cinq ans des moyens des services diplomatiques et généraux soit entièrement exécuté et que les organismes internationaux limitent leurs dépenses de fonctionnement.

M. Christian Poncelet a évoqué les conditions d'utilisation du français dans les travaux du Parlement européen.

M. René Ballayer a interrogé le rapporteur spécial sur l'importance des moyens consacrés à la promotion de la langue française.

M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires étrangères, a insisté sur la nécessité d'éviter le saupoudrage des crédits d'action culturelle et sur l'insuffisance des moyens consacrés à nos émissions radiophoniques en direct vers l'étranger.

M. Edouard Bonnefous, président, a évoqué successivement les problèmes des publications en langue française, de l'importance excessive du montant de nos contributions internationales et du coût de certains travaux à l'étranger. Il a souhaité une évolution de la conception du rôle des personnels diplomatiques dans le sens d'une plus grande ouverture aux réalités sociales du pays dans lequel ils exercent leur fonction et de la création d'une image de marque plus moderne de la France à l'étranger.

Puis la commission a adopté les crédits des services diplomatiques et généraux du ministère des relations extérieures.

II.- PRINCIPALES OBSERVATIONS

A. LA FAIBLE AUGMENTATION DE CE BUDGET SEMBLE DIFFICILEMENT COMPATIBLE AVEC LES AMBITIONS DE LA POLITIQUE EXTERIEURE FRANÇAISE.

B. OBSERVATIONS RELATIVES AUX ACTIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES.

1. Les dotations affectées par le présent projet de loi de finances à certaines dépenses ordinaires incompressibles sont trop faibles (loyers, taxe et impôts et contributions internationales obligatoires).

2. La France doit accentuer son effort pour tenter d'obtenir des instances dirigeantes des organisations internationales une modération de l'augmentation des dépenses de fonctionnement des dites organisations.

3. Les crédits affectés à nos émissions radiophoniques en direct vers l'étranger ne permettront pas, en tout état de cause, de réduire notre infériorité dans ce domaine par rapport à la Grande-Bretagne et l'Allemagne alors que ces émissions constituent pour la France un moyen incomparable d'action diplomatique et culturelle.

4. Un meilleur contrôle des entreprises locales maîtres d'oeuvre devrait permettre une réduction du coût de nos chantiers à l'étranger.

5. La forfaitisation du remboursement aux agents du ministère de leurs frais de déménagement et la mise à la disposition de ces mêmes agents, lorsqu'ils sont en service à l'étranger, de logements meublés appartenant au ministère, permettraient des économies importantes (voir rapports des années précédentes).

C. OBSERVATIONS RELATIVES A NOS ACTIONS CULTURELLES ET A NOTRE AIDE AU DEVELOPPEMENT.

1. Un effort de concentration et de qualité doit être effectué là où nos positions acquises sont les plus fortes afin de mettre en place des relais pour l'expansion de la culture française vers d'autres pays.

2. La promotion de la langue française doit demeurer au premier rang des priorités de nos actions culturelles.

3. Le gouvernement doit préciser ses positions à l'égard :

– des orientations du « rapport Rigaud » sur les relations culturelles extérieures de la France,

– de ce que doit être le rôle de nos établissements culturels à l'étranger.

4. En matière d'aide au développement, le gouvernement doit indiquer :

– quelle doit être l'importance de l'aide multilatérale par rapport à l'aide bilatérale et quels sont les moyens dont la France dispose pour exercer une réelle influence sur l'orientation de l'action des organisations internationales dans ce domaine ;

– si la part de notre aide au pays les moins avancés doit s'accroître au détriment de celle de nos actions de coopération dont les retombées économiques paraissent plus avantageuses.

5. Le réseau de nos experts techniciens en mission de longue durée à l'étranger est insuffisant au regard du rôle que ces derniers peuvent jouer à la fois pour le développement de nos exportations et pour l'accroissement de l'efficacité de notre aide au développement.

6. Sur un point plus précis, votre rapporteur souhaite savoir si le gouvernement a les moyens de s'assurer que l'utilisation des crédits destinés à la coopération avec le Vanuatu est bien conforme à leur objet.

D. OBSERVATIONS RELATIVES A LA PRESENTATION DES CREDITS DES SERVICES DIPLOMATIQUES ET GENERAUX.

La nomenclature budgétaire est beaucoup trop imprécise en ce qui concerne la ventilation par article des 3 principaux chapitres de nos actions culturelles et de notre aide au développement (chapitres 42-26, 42-27 et 42-28).

C'est ainsi qu'il se révèle impossible de suivre, à travers les documents budgétaires, l'évolution de dépenses aussi importantes que celles consacrées :

– aux moyens audiovisuels de diffusion de notre culture à l'extérieur,

– aux recherches de nos missions archéologiques à travers le monde,

– au fonctionnement de notre réseau de coopérants experts techniciens en mission de longue durée à l'étranger.

III. AVANT-PROPOS

MESDAMES, MESSIEURS,

L'ensemble des crédits dépensés par la France en 1981 pour ses relations avec l'étranger a été de 16,9 milliards de francs.

La finalité de ces dépenses est triple, il s'agit :

– 1. d'assurer la représentation de notre pays dans les autres Etats et les organisations internationales ;

– 2. d'assister les Français de l'étranger et d'administrer leurs intérêts et leurs biens ;

– 3. enfin, à travers notre coopération avec l'étranger, de diffuser notre propre culture à l'étranger, tout en nous enrichissant de la connaissance de celle des autres, et d'aider les pays dont le sort est moins favorable que le nôtre.

Le ministère des Affaires étrangères, conformément à sa vocation même, a toujours occupé la première place dans le financement des actions extérieures de la France (5,4 milliards en 1981), devant le ministère de la Coopération (4,6 milliards la même année) et celui de l'Economie et des Finances ou du Budget (charges communes : 3,8 milliards en 1981).

Désormais le nouveau ministère des Relations extérieures qui regroupe les moyens des deux anciens départements des Affaires étrangères et de la Coopération disposera à lui seul de la moitié des crédits correspondant à la « fonction extérieure » dans la classification fonctionnelle des dépenses du budget de l'Etat.

Mais les deux ministères ainsi regroupés au sein du ministère des Relations extérieures conserveront cette année leur individualité au niveau des documents budgétaires, les structures de leurs services n'ayant pas été modi-

fiées hormis la création d'un ministre délégué chargé des Affaires européennes.

Il est donc possible d'effectuer des comparaisons entre ce que sera le budget de 1982 des services diplomatiques et généraux du ministère des Relations extérieures et ce qu'a été le budget de 1981 des affaires étrangères.

L'ensemble des dépenses ordinaires et des crédits de paiement considérés s'élèvera ainsi en 1982 à 7 milliards 181 millions de francs et sera en progression de 20,24 % par rapport à 1981. Les autorisations de programmes gérées par les services diplomatiques et généraux augmenteront, pour leur part, de 20,6 %.

Il est permis d'emblée de se demander si une telle évolution est compatible avec les ambitions de la politique extérieure de la France dans la mesure où la progression des moyens des services en question est inférieure à celle du budget de l'Etat aussi bien en autorisations de programmes (+ 20,6 % au lieu de + 31,8 %) qu'en ce qui concerne l'ensemble des dépenses ordinaires et des crédits de paiement (+ 20,24 % au lieu de + 27,6 %). En outre, en ne tenant pas compte des mesures acquises lors du dernier collectif, l'augmentation des crédits par rapport aux services votés n'est que de 10,7 %.

Mais cette évolution, cependant, n'est pas assez marquée pour faire baisser de façon significative la part du budget des services diplomatiques et généraux dans le budget de l'Etat qui restera d'environ 1 % en 1982.

IV. PRESENTATION DES CREDITS

PREMIERE PARTIE PRESENTATION SYNTHETIQUE

A. PREAMBULE : DE LA PRESENTATION PAR ACTIONS A CELLE PAR PROGRAMMES

L'évolution des dépenses des services diplomatiques et généraux du ministère des Relations extérieures, classées selon les actions distinguées par le « bleu » correspondant, se présente comme suit :

	1981	1982	Progression	Part dans le budget 1982
<i>Budget de fonctionnement et d'équipement du service diplomatique et consulaire</i>				
1. Administration centrale.....	526,46	597,41	+ 13,5	8,3
2. Services à l'étranger.....	1.344,29	1.621,46	+ 20,6	22,6
Sous-total.....	1.870,75	2.218,87	+ 18,6	30,9
<i>Budget d'intervention (y compris enveloppe recherche)</i>				
3. Relations culturelles.....	2.527,96	2.959,25	+ 17,1	41,2
5. Presse et information.....	56,45	58,60	+ 3,8	0,8
6. Contributions internationales.....	1.312,57	1.714,02	+ 30,6	23,9
7. Assistance et solidarité.....	82,06	94,88	+ 15,6	1,3
8. Interventions de politique internationale.....	33,03	38,84	+ 17,6	0,5
9. Aide militaire à différents États étrangers.....	89,53	96,94	+ 8,3	1,3
Sous-total (actions 05 à 09).....	1.573,64	2.003,28	+ 27,3	27,9
Total général.....	5.972,35	7.181,40	+20,24	100,-

Le tableau ci-avant a l'avantage de faire apparaître immédiatement la très forte augmentation de nos contributions internationales (+ 30,6 %), ainsi que la progression appréciable des dépenses des services diplomatiques et consulaires à l'étranger (+ 20,6 %) qui constituent deux des faits marquants de l'évolution des crédits en 1982.

Mais votre rapporteur préfère partir de la présentation plus synthétique du budget de programme qui récapitule ainsi qu'il suit l'évolution des trois principales actions de programmes de ce budget.

	1981				1982				Evolution (D.O. + C.P.)	
	D.O. + C.P.		A.P.		D.O. + C.P.		A.P.		1981	1982
	en MF	en % du Budget	en MF	en % du Budget	en MF	en % du Budget	en MF	en % du Budget		
I - ACTION DIPLOMATIQUE										
1. Coordination et impulsion de l'action extérieure française.....	413,025	6,9	80,16	53,7	517,3	7,20	105,8	58,7	+ 12,04	+ 25,25
2. Action diplomatique.....	1 267,08	21,22	3,28	2,20	1 647,8	22,9	3,62	2,02	+ 14,28	+ 30,05
3. Presse et information.....	204,8	3,43	4,7	3,16	230,17	3,20	1,4	0,78	+ 16,8	+ 12,37
TOTAL.....	1 884,9	31,5	88,15	59,1	2 395,37	33,36	110,8	61,5	+ 14,05	+ 27,08
II - ACTION CONSULAIRE										
1. Administration des Français à l'étranger et de l'entrée des étrangers en France.....	324,3	5,43	1,8	1,22	383,9	5,35	2	1,11	+ 15,46	+ 18,4
2. Protection des Français à l'étranger et des réfugiés étrangers.....	239,35	4	0,351	0,23	285,5	3,9	0,38	0,22	+ 12,47	+ 19,27
TOTAL.....	563,6	9,4	2,16	1,45	669,4	9,32	2,39	1,33	+ 17,9	+ 18,7
III - ACTIONS CULTURELLES										
1. Coordination et animation des actions culturelles.....	209,13	3,50	3,6	2,42	247,26	3,4	0,652	0,36	+ 16,08	+ 18,23
2. Scolarisation des enfants Français	233,78	3,9	3,7	2,48	277,6	3,8	5,4	3	+ 18,8	+ 18,75
3. Promotion de la langue française..	1 005,4	16,8	5,64	3,8	1 164,3	16,21	7,68	4,27	+ 15,25	+ 15,80
4. Echanges culturels.....	451,9	7,5	14,03	9,4	566,26	7,9	19,70	10,9	+ 9,23	+ 25,28
5. Echanges et aide au développement dans les domaines scientifiques, techniques et universitaires.....	1 152,9	19,30	1,62	1,09	1 333,11	18,5	11,40	6,37	+ 7,9	+ 15,6
TOTAL.....	3 053,27	51,12	28,6	19,17	3 588,57	49,9	44,9	24,9	+ 11,8	+ 17,5

D.O. : dépenses ordinaires - C.P. : crédits de paiement - A.P. : autorisations de programme.

L'action diplomatique mobilise les moyens des ambassades, ceux d'une partie de l'administration centrale, ainsi que les crédits de l'action 5 « Presse et information » et une part importante de nos contributions internationales (action 6).

L'action consulaire correspond aux moyens d'une partie des services à l'administration centrale et à l'étranger (action 1 et 2) ainsi qu'à l'essentiel des crédits d'assistance et solidarité (action 7).

Enfin les actions culturelles sont financées à l'aide des crédits de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques qui comprennent une partie des moyens de l'administration centrale et des services à l'étranger (action 1 ; action 2 pour les services culturels, scientifiques et de coopération logés dans nos ambassades), une partie de nos contributions internationales (action 6), et l'essentiel de l'action 3 « Relations culturelles ».

Les autres actions dénommées « Interventions de politiques internationales » et « aide militaire... » représentent moins de 2 % du budget et peuvent donc être négligées dans une présentation synthétique de ce dernier.

La présentation des crédits sous forme de budget de programme figurant dans le tableau ci-avant fait d'abord apparaître une augmentation de la part de ce budget consacré à l'action diplomatique et une diminution de celle destinée aux actions culturelles.

B. L'EVOLUTION DES CREDITS DE 1981 A 1982 SEMBLE, D'APRES LE BUDGET DE PROGRAMME, PRIVILEGIER L'ACTION DIPLOMATIQUE PAR RAPPORT AUX ACTIONS CULTURELLES.

1. La part de l'ensemble des crédits consacrés à l'action diplomatique augmente...

Elle passe en effet de 31,5 % à 33,36 % en ce qui concerne l'ensemble des dépenses ordinaires et des crédits de paiement et de 59,1 à 61,5 % pour le total des autorisations de programme malgré la médiocre augmentation des crédits consacrés à la presse et à l'information (émissions radiophoniques comprises).

L'augmentation de ces crédits n'est en effet, en 1982, que de + 12,37 %, pour le total des crédits de paiement et des dépenses de fonctionnement, tandis que leur part en autorisations de programmes passe de 3,16 à 1,4 % du budget.

2. ...celle destinée à l'action consulaire s'effrite légèrement...

La progression des crédits (dépenses ordinaires + crédits de paiement) consacrés à l'action consulaire s'accélère en 1982 (+ 18,7 % au lieu de + 17,9 %) tout en restant cependant inférieure à la moyenne de celle de ce budget (+ 20,26 %).

On note que l'augmentation des dépenses de protection des Français à l'étranger et d'accueil des réfugiés (+ 19,27 %) est plus forte que celle des dépenses de bureaux (+ 18,4 %).

Au total, la part des dépenses relatives à l'action consulaire dans le budget des services diplomatiques et généraux (dépenses ordinaires et crédits de paiement) s'effrite seulement (9,32 % en 1982 au lieu de 9,4 % en 1981).

3. ...La part des actions culturelles diminue mais les crédits concernés augmentent néanmoins de plus de 500 millions de francs et continuent de représenter environ la moitié de ce budget...

Sans doute la part des dépenses de ce budget (dépenses ordinaires + crédits de paiement) consacrée aux actions culturelles (y compris l'aide au développement) passe-t-elle de 51,12 % à 49,9 %.

Cependant :

- L'évolution n'est pas la même en autorisations de programme (les dépenses représenteront 24,9 % du budget en 1982 au lieu de 19,17 % en 1981).

- L'augmentation des crédits en valeur absolue est supérieure à 500 MF (535 MF).

- Le budget de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques continue de représenter la moitié environ du total des dépenses des services diplomatiques et généraux.

- D'autre part, cette dernière peut faire co-financer un grand nombre de ses actions par les Etats étrangers avec lesquels nous coopérons et travaille en étroite collaboration avec des associations qui reçoivent des subventions extérieures au ministère (voir plus loin).

Il est toutefois décevant de constater la médiocre progression dans ce budget des crédits consacrés d'une part à la promotion de la langue française (+ 15,80 %), d'autre part à nos échanges et à notre aide au développement dans les domaines scientifiques, techniques et universitaires (+ 15,6 %).

Seule l'évolution dans cet ensemble des crédits destinés à nos échanges culturels (+ 25,28 %) peut sembler satisfaisante.

C. LA TENDANCE, QUI VIENT D'ETRE DECRITE, A UNE AUGMENTATION DE LA PART DE CE BUDGET CONSACREE A L'ACTION DIPLOMATIQUE S'EXPLIQUE PAR LES FACTEURS SUIVANTS :

1. Elle résulte tout d'abord de l'accroissement de nos contributions internationales.

Il est considéré en effet que, sur un milliard sept cents millions de francs de cotisations versées par le budget des services diplomatiques et généraux du

ministère des Relations extérieures au titre de notre participation à diverses organisations internationales, un milliard cent quarante millions relèvent de notre action diplomatique et seulement 561,7 millions de nos actions culturelles (dont 469,5 millions pour les échanges et l'aide au développement dans les domaines scientifiques, techniques et universitaires).

Cette interprétation s'explique par le fait que nos contributions obligatoires (1 milliard 458 millions en 1982) sont beaucoup plus importantes que nos contributions bénévoles (252,37 millions).

On comprend, dans ces conditions, que l'impact de la progression sensible de l'ensemble de nos contributions (+ 401,5 MF, soit + 30,6 %) dont la part dans ce budget passe de 21,9 % à 23,8 %, se répercute beaucoup plus sur les actions diplomatiques que sur les actions culturelles.

2. Mais l'accroissement de la part de ce budget réservée à l'action diplomatique résulte également de l'affectation des emplois créés en 1981 et en 1982.

Le tableau ci-dessous montre en effet que sur les 459 emplois créés par la loi de finances rectificative pour 1981 et par le présent projet de loi de finances pour 1982, 189 – soit 40 % – ont été affectés à des services d'action diplomatique, et 102 seulement, soit moins du quart, ont été implantés dans des services culturels, scientifiques et de coopération technique ou dans des établissements culturels et d'enseignement.

	Nombre d'emplois créés (LFR 1981 et PLF 1982)
Action diplomatique (administration centrale et services à l'étranger)	189
Action consulaire	137 (1)
Actions culturelles	102

(1) 137 postes budgétaires + 10 emplois non développés à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

On notera que 100 des 189 emplois affectés à l'action diplomatique vont permettre de pourvoir des postes de gardes de sécurité dans nos ambassades.

3. Cet impératif du renforcement de la sécurité de nos postes à l'étranger explique aussi, pour une appréciable part, la priorité dont jouit par ailleurs l'action diplomatique en ce qui concerne les dépenses en capital.

En effet, la part des autorisations de programme de ce budget consacrée à l'action diplomatique passe de 59,1 % en 1981 (pourcentage déjà très élevé) à 61,5 % en 1982.

Le tableau ci-après montre que la dotation de l'article 30 du chapitre 57 10 (immeubles diplomatiques et consulaires) augmentera, en 1982, de 34,3 % en autorisations de programme et de 57,1 % en crédits de paiement.

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1981 (en MF)	1982 (en MF)	82/81	1981 (en MF)	1982 (en MF)	82/81
ch. 57-10 - Acquisitions, constructions, restauration, aménagements						
article 30 - immeubles diplomatiques et consulaires	79,4	105	+ 34,3 %	50,9	80	+ 57,1 %

Outre à des travaux de gros entretien et à la construction d'une chancellerie à Ryad, ces crédits seront affectés au renforcement de la sécurité de nos locaux diplomatiques et consulaires à l'étranger.

Il apparaît donc, en considérant l'évolution globale de 1981 à 1982 des crédits du budget des services diplomatiques et généraux du ministère des relations extérieures, que la priorité est donnée à l'action diplomatique.

D. ... MAIS EN DISTINGUANT CE QUI, DANS L'EVOLUTION DES CREDITS, EST DU AU POIDS DES MESURES ACQUISES DE CE QUI CORRESPOND A L'IMPACT DES MESURES NOUVELLES, IL APPARAIT QUE CE BUDGET DONNE EN 1982 UNE PRIORITE AU DEVELOPPEMENT DE NOS RELATIONS CULTURELLES ET DE NOTRE COOPERATION.

En effet, les mesures acquises au cours du dernier collectif ne traduisent pas seulement des choix politiques mais ont aussi été dictées par les conséquences de la dépréciation du franc (1), alors que les mesures nouvelles reflètent sans doute plus fidèlement les orientations de la politique gouvernementale (2).

1. Le poids des mesures acquises

Plus de 40 % de l'accroissement de ce budget correspondent à des mesures acquises en 1981 qui ne figuraient pas dans le projet de loi de finances initial pour cette même année.

200 des 459 nouveaux emplois figurant dans le présent projet de loi de finances pour 1982 ont ainsi été créés par la loi de finances rectificative pour 1981 (190 postes budgétaires + 10 emplois non développés à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Mais s'il s'agit là, en l'occurrence, des conséquences d'un choix volontaire du Gouvernement tendant à renforcer les services tout en contribuant à la défense de l'emploi, une bonne partie des mesures que comportait le dernier collectif paraissent en revanche avoir été imposées par la dépréciation du franc.

C'est ainsi, par exemple, que le complément de dotation de 25 MF alloué par la loi de finances rectificative au chapitre 34-12 du budget des services diplomatiques et généraux du ministère des relations extérieures (matériel des services à l'étranger) a été entièrement consacré à la compensation partielle de la décote du franc pour la rubrique « fonctionnement des postes » (eau, électricité, etc.)

Concernant, d'autre part, les investissements financés par l'article 30 du chapitre 57-10 (immeubles diplomatiques et consulaires), l'incidence de la décote du franc s'est traduite par la nécessité d'affecter des autorisations de programme supplémentaire pour toutes les opérations se situant en dehors de la zone franc : fin juillet, l'augmentation se montait déjà à 46 millions de francs pour 19 opérations.

Mais c'est surtout le montant de nos contributions internationales obligatoires qui a été le plus affecté par la dépréciation de notre monnaie : ainsi, sur les 330,768 MF d'augmentation du poste budgétaire concerné (le chapitre 42-31), 279,766 MF, soit plus de 80 %, sont dus à des mesures de réajustement acquises lors du dernier collectif et 51 MF seulement correspondent à des mesures nouvelles.

Il est donc très important de distinguer dans l'évolution de ce budget le poids des mesures acquises de l'impact des mesures nouvelles.

En effet, en analysant la progression globale des crédits (y compris les mesures acquises à la suite du dernier collectif), il apparaît que l'augmentation de nos contributions internationales obligatoires est responsable à elle seule de plus du quart des dépenses supplémentaires de ce budget tandis que l'augmentation des dépenses consacrées à nos échanges culturels et à l'aide au développement ne correspond qu'à un cinquième de ces mêmes dépenses.

Mais si l'on analyse en revanche les mesures nouvelles, l'ordre des priorités est inversé, les échanges culturels et l'aide au développement (sans tenir compte des dépenses en personnel) viennent au premier rang et les contributions passent au dernier rang.

2. Or, même si leur impact est assez limité, ce sont sans doute les mesures nouvelles qui reflètent le plus fidèlement les intentions de la politique extérieure gouvernementale.

De ce point de vue, le tableau ci-après révèle que l'augmentation des trois principaux chapitres consacrés aux échanges culturels et à l'aide au développement représente à elle seule près de 40 % du total des mesures nouvelles de ce budget.

**PRIORITES DU BUDGET DES SERVICES DIPLOMATIQUES ET
GENERAUX DU MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES EN 1982**

	1) En tenant compte des mesures acquises		2) En ne retenant que les mesures nouvelles	
	Augmentation en MF	Part dans les dépenses supplémentaires	Augmentation en MF	Part dans les mesures nouvelles
1° Contributions internationales obligatoires (ch. 42-31)	330,767 MF	27,35 %	+ 51 MF	7,3 %
2° Echanges culturels et aides au développement (ch. 42-26, 42-27 et 42-28)	+ 259 MF	21,4 %	+ 265,165 MF	38,13 %
3° Créations d'emplois	+ 109,186 MF	9 %	+ 100,6 MF	14,46 %

TOTAL MESURES ACQUISES : 513,74 MF
TOTAL MESURES NOUVELLES : 695,3 MF

Ce même tableau confirme ainsi les affirmations précédentes de votre rapporteur sur la différence dans l'ordre des priorités de ce budget selon que l'on tient compte des mesures acquises au cours du dernier collectif ou que l'on analyse les seules mesures nouvelles prévues pour 1982.

Il apparaît néanmoins, en tout état de cause, que ces priorités se traduisent par trois principales catégories de mesures :

- l'augmentation des crédits destinés aux échanges culturels et à l'aide au développement,

- les créations d'emplois,

- et l'augmentation de nos contributions internationales obligatoires.

Ces trois facteurs sont responsables de près de 60 % des dépenses supplémentaires et des mesures nouvelles de ce budget.

La répartition des crédits en cause explique, comme il a été montré, l'augmentation de la part de l'ensemble des dépenses des services diplomatiques et généraux réservée à l'action diplomatique, telle que la définit le budget de programme du ministère des relations extérieures.

DEUXIEME PARTIE : EVOLUTION DES CREDITS

A. L'EVOLUTION DES MOYENS CONSACRES A NOS ACTIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES S'INSCRIT DANS LA PERSPECTIVE D'UNE ACCENTUATION DE L'EFFORT DE REDRESSEMENT PRECEDENT QUI N'EXCLUT PAS CEPENDANT UNE CERTAINE RIGUEUR NI DE NOUVELLES INFLEXIONS DANS LA POURSUITE DES ANCIENNES PRIORITES.

1. L'accentuation de l'effort de redressement précédent

Le plan de redressement en cinq ans des moyens diplomatiques prévoyait la création de 1978 à 1982 de 296 emplois par an, ainsi que diverses mesures catégorielles destinées à améliorer la situation des personnels à l'administration centrale comme à l'étranger. D'autre part, un relèvement général des crédits de fonctionnement des services était demandé, ainsi qu'une forte progression des crédits d'investissement consacrés aux immeubles diplomatiques et consulaires. Cette dernière augmentation s'inscrivait dans le cadre général d'un accompagnement de notre effort d'exportation et devait entraîner la création, au sein du ministère, d'un service constructeur. Enfin, il était prévu de renforcer la sécurité des postes à l'étranger et de venir en aide aux agents victimes du terrorisme international.

Il serait trop long de dresser dans ce rapport un bilan détaillé de l'exécution de ce plan.

Mais si la réalisation de ce dernier n'a pas été parfaite, son existence même n'en a pas moins permis de justifier à la fois la relative priorité dont le budget des affaires étrangères a fait l'objet certaines années parmi les dépenses de l'Etat et les arbitrages effectués en son sein en faveur de la restauration de l'instrument diplomatique.

Ainsi beaucoup des augmentations de crédits prévues dans ce budget, dans la mesure où elles privilégient l'action diplomatique, semblent s'inscrire dans une perspective de continuation, sinon même d'accentuation de l'effort entrepris dans le cadre du plan de cinq ans dont l'exécution devrait être achevée en 1982 (renforcement des effectifs, augmentation des moyens informatiques de gestion et des autres moyens en matériel des services, forte progression des dépenses en capital à l'étranger).

D'autres mesures qui tendent à un renforcement des actions d'assistance et de solidarité de ce budget paraissent également traduire la poursuite d'engagements pris sous le précédent septennat concernant, cette fois, les Français de l'étranger.

a. L'augmentation des effectifs des services diplomatiques et consulaires

Le projet de loi de finances initiale pour 1981 ne prévoyait, en ce qui concernait le ministère des affaires étrangères, aucune création d'emplois, contrairement aux objectifs du plan de redressement de 1978.

La loi de finances rectificative pour 1981 et le présent projet de loi de finances pour 1982 sont venus modifier ces intentions par la création au profit des services diplomatiques et consulaires de 357 emplois ainsi répartis :

1° Loi de finances rectificative pour 1981

Chapitre	Nombre d'emplois créés	Type d'emplois créés	Explication
31-01 (administration centrale)	9	Secrétaires administratifs) = 15 pour le ser-) vice de l'état-) civil à Nantes
	6	Adjointes administratifs	
31-11 (services à l'étranger)	10	Secrétaires de chancellerie	
	40	Chiffreurs	
	20	Adjointes de chancellerie	
	16	Sténos de chancellerie	
	18	Agents contractuels B	
	71	Agents contractuels C) = 89 gardes de) sécurité
36-91 (O.F.P.R.A. (1))	10	emplois non développés	
TOTAL LFR 81 = 200			

2° Projet de loi de finances pour 1982

31-01 (administration centrale)	1	Infirmière	= 1 service social
	1	Chargé de mission de 1re cat. Ouvriers professionnels	} = 3 service des } communications
	2		
	2	Chargés de mission Secrétaires administratifs	} = 4 division de } l'informatique
2			
	1	Traducteur	{ = 2 sous-direction { de la formation
	1	Ouvrier professionnel	
TOTAL ADM. CENTRALE 10			
31-11 (services à l'étranger)	98	Amélioration des relations avec les Français de l'étranger	action consulaire personnel d'encadrement et d'exécution
	10	Gardes de sécurité réseau radio-autonome	
	23		
	10	Agents contractuels	constitution d'un corps de techniciens du bâtiment
23			
	6	ouverture d'une ambassade à Bélize	
TOTAL SERVICES A L'ETRANGER = 147			
TOTAL PLF 82 = 157			

Il apparaît dans le tableau ci-avant qu'ont été favorisés à travers l'affectation des emplois ainsi créés :

- les secteurs en relation avec le public (affaires consulaires)
- les secteurs en charge de la sécurité des postes (gardes) et de leurs communications (chiffre).

Les créations d'emplois sont beaucoup plus nombreuses dans les services à l'étranger qu'à l'administration centrale (322 sur 357).

189 des emplois créés bénéficient à l'action diplomatique au titre du développement du service du chiffre, de la sécurité des ambassades et du renforcement de nos postes en personnel d'exécution.

137 créations d'emplois permettent un renforcement des postes consulaires en personnel d'encadrement de catégorie B (secrétaires de chancellerie et assistantes sociales) et en personnel d'exécution.

On rappellera qu'en même temps qu'il veille au renforcement des effectifs qui paraissent insuffisants pour l'accomplissement de tâches prioritaires, le ministère s'attache également à résoudre les problèmes spécifiques de certaines catégories de personnels des services diplomatiques et consulaires (augmentation des possibilités d'accès à la catégorie A des personnels de catégorie inférieure, avancements des personnels du service intérieur et des ouvriers professionnels, transformation des emplois des corps en voie d'extinction, revalorisation de la situation des agents contractuels de catégorie C à l'administration centrale, protection sociale des agents contractuels en service à l'étranger, etc.).

Par ailleurs, les crédits consacrés aux actions de formation des personnels ont augmenté de 23 % en 1981 (66 % de ces crédits étant affectés à l'enseignement des langues étrangères), ce qui a permis d'en faire bénéficier 3 500 agents à l'administration centrale et à l'étranger.

En même temps qu'un renforcement de leurs effectifs, ce budget prévoit une revalorisation des dotations des services destinées à l'acquisition de moyens de gestion informatiques ainsi qu'à d'autres dépenses de matériel.

b. L'augmentation des moyens informatiques de gestion et des autres moyens en matériel des services

Le tableau ci-après rend compte des principales augmentations.

Ligne budgétaire	Objet de la dépense	Augmentation	
		en %	en MF
ch. 34-02 art. 10	Administration centrale (matériel)	+ 33 %	+ 28,37 MF
ch. 34-12	Services à l'étranger (matériel)	+ 17,8 %	+ 30 MF
ch. 34-05	Achat de matériel informatique	+ 93,9 %	+ 1 MF

Le présent projet de loi de finances pour 1982 avec une progression de près de 100 % du chapitre 34-05 (achat de matériel informatique) et un chapitre 34-06 (autres dépenses informatiques) qui augmente lui aussi de 1 MF, montre que l'informatisation de la gestion des services constitue l'une des priorités du ministère qui accuse encore cependant, dans ce domaine, un retard important.

Votre rapporteur signale, avec regret, que la livraison en 1980 par CII Honeywell Bull d'un concentrateur de terminaux doté d'un logiciel non opérationnel a dû entraîner une annulation de la commande correspondante et le report des crédits sur l'exercice 1981.

Concernant les autres dépenses en matériel, l'augmentation d'un tiers de la dotation de l'Administration centrale correspond à un rattrapage, et permettra, entre autre, un renouvellement partiel du parc de machines à écrire qui compte encore de nombreuses machines de plus de dix ans.

A l'étranger, l'augmentation de 30 MF de la dotation du chapitre 34-12 tient compte de la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien dans certains immeubles diplomatiques et consulaires dans un but de bonne conservation du patrimoine national.

La continuation et l'accentuation de l'effort de redressement entrepris depuis 1978 porte aussi sur des acquisitions de terrains et d'immeubles ou des travaux de construction et de gros entretien liés notamment à la nécessité du renforcement de la sécurité de nos locaux.

c) La forte progression des dépenses en capital à l'étranger.

Il a déjà été fait part dans ce rapport (cf. présentation synthétique des crédits) de la très forte progression (+ 34,5 % en autorisations de programme et + 57,1 % en crédits de paiement) des crédits de l'article 30 du chapitre 57-10 (immeubles diplomatiques et consulaires).

Mais il a été également montré que la décote du franc nécessitait l'affectation d'autorisations de programmes supplémentaires à la plupart des travaux effectués en dehors de la zone franc sans que cela signifie hélas que le volume de ces derniers ait été augmenté pour autant.

L'essentiel des opérations en 1982 consistera en des travaux de gros entretien et de renforcement de la sécurité des locaux ainsi qu'en la construction d'une chancellerie à Ryad.

Concernant plus particulièrement l'amélioration de la sécurité des locaux, une enquête a été lancée auprès de nos 140 postes à l'étranger afin de permettre une définition des besoins prioritaires et un programme pluri-annuel a été établi.

Ce programme distingue les protections dites « classiques » (barraudage des issues, blindage des portes, serrures spéciales, guichets pare-balles, protection des documents dans des armoires fortes...) qui pourraient être mises en oeuvre assez rapidement dans tous les postes, des protections dites « lourdes » qui sont beaucoup plus coûteuses (sas de sécurité, caméras, systèmes infra-rouges, cages de Faraday pour les émissions du chiffre, chambres sourdes pour les réunions, etc...).

On rappellera que la politique immobilière suivie par le ministère tend également :

- à un regroupement fonctionnel des services (d'où la construction de nouvelles ambassades à Moscou, Abidjan, Lagos, Rabat et bientôt à Washington) ;

- à ce que nous devenions, chaque fois que possible, propriétaire de nos immeubles (l'acquisition de l'immeuble de notre ambassade à Bonn, grâce à une disponibilité de crédits due à une opération immobilière à Hong-Kong, permettra d'économiser 2 MF de loyer par an tout en enrichissant notre patrimoine national) ;

- à assurer dans nos propres locaux le logement de nos agents grâce à des acquisitions réalisées à partir d'un fond de concours alimenté par une retenue sur le traitement des fonctionnaires des services logés à l'étranger (des opérations sont en cours à New-York, Londres, Abidjan, Lagos et Rabat).

Des efforts d'économie doivent être poursuivis dans la réalisation des travaux immobiliers à l'étranger car l'expérience semble montrer que le fait de travailler à la construction d'une Ambassade est pour beaucoup d'entreprises incitateur de surcoût.

Aussi, dans la mesure où il est fait appel à des entreprises locales, il convient non seulement de sélectionner rigoureusement l'entreprise responsable du chantier, mais de pouvoir également exercer un contrôle sur le choix des différents maîtres d'oeuvre.

Il importe aussi de ne pas perdre de vue que le coût de maintenance dépend essentiellement de la qualité initiale des prestations réalisées qui doit être suffisante pour éviter des réfections prématurées.

Ce budget accorde donc une certaine priorité, dans la continuation du plan de redressement, à la restauration de « l'instrument diplomatique » mais il ne néglige pour autant les actions d'assistance et de solidarité.

d) Les efforts d'assistance et de solidarité.

Les principales augmentations sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Augmentation	
		en %	en Millions de francs
46-91	Frais de rapatriement	+ 83,3	+ 2,5
46-92	Frais de l'étranger, action sociale :		
art. 10	Assistance aux Français à l'étranger	+ 23,5	+ 9,9
art. 20	Conseil Supérieur des Français de l'étranger et organismes divers	+ 36,75	+ 1
art. 30	Entretien des cimetières français à l'étranger	+ 87,8	+ 0,5
41-91	Interventions de politique internationale	+ 44,24	+ 0,6

La plus forte augmentation en valeur absolue est celle du chapitre 46-92 qui finance l'action sociale en faveur des français de l'étranger (9,9 MF). Cette majoration doit permettre d'exécuter la dernière étape (7 MF) du Plan tendant à faire bénéficier les français de l'étranger du minimum vieillesse et de distribuer des aides à ceux d'entre eux qui se trouvent handicapés.

Après la promulgation des lois du 10 juillet 1965 (assurance volontaire vieillesse), du 31 décembre 1976 (sécurité sociale), du 16 janvier 1976 (assurance chômage) et du 27 juin 1980 (assurance maladie maternité), on peut consi-

dérer désormais que le système de protection sociale des Français de l'étranger est à peu près complet. Les demandes de nos compatriotes établis hors de nos frontières portent maintenant sur le taux, qu'ils jugent trop élevé, des différentes cotisations qu'ils doivent verser pour bénéficier pleinement de cette couverture sociale. **C'est sur cette question du rajustement des cotisations que l'effort devra porter au cours des années à venir.**

On remarque également la forte majoration du chapitre 46-91 « Frais de rapatriement ».

Après le retour en métropole en 1981 de 914 Français du Vanuatu, on peut prévoir, pour 1982, le maintien d'un courant régulier de rapatriement en provenance d'Afrique du Nord, de Madagascar, du Vietnam et de Pondichéry.

Le rythme des rapatriements a atteint le chiffre de 437 par mois en moyenne au cours du premier semestre de 1981.

Une dotation est par ailleurs prévue pour la première fois, pour la sécurité des colonies françaises (article 70 du chapitre 46-92) et un effort tout particulier est envisagé pour assurer l'entretien dans des conditions décentes des cimetières français à l'étranger (+ 87 %).

On rappellera aussi la création en 1981 d'un fonds de secours destiné à venir en aide aux Français résidents ou de passage en difficulté à l'étranger. **Il est à souhaiter bien sûr que ce fond ne favorise pas les manoeuvres de compatriotes peu délicats mais permette plutôt de venir en aide à ceux, de plus en plus nombreux avec les facilités modernes de déplacement, qui en viennent à se trouver dans des situations dramatiques qui exigent des solutions rapides.**

Quant au chapitre 41-91 « Interventions de politique internationale », il s'agit d'une dotation plus ou moins « fourre tout » dont l'un des objets est d'apporter des aides ponctuelles à certains amis de la France en situation difficile.

La mesure nouvelle prévue en 1982 à ce chapitre concerne ainsi le versement d'indemnités à des retraités étrangers du chemin de fer franco-éthiopien.

Les augmentations, qui viennent d'être décrites, de certaines interventions en faveur des Français de l'étranger, contrastent avec la quasi stagnation (+ 8,4 %) du chapitre 42-24 consacré à l'assistance aux réfugiés étrangers.

On rappellera cependant que 10 emplois ont été créés à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides dont la subvention cependant, versée à partir du chapitre 36-91, n'augmente que de 11,8 %.

En ce qui concerne la nomenclature des crédits d'assistance et de solidarité, votre rapporteur se félicite que les dépenses d'aide d'urgence à des pays étrangers victimes de calamités ne figurent plus, de façon illogique, dans le chapitre 46-92 consacré à l'action sociale en faveur des français de l'étranger, mais soient regroupées au sein d'un chapitre spécifique (le nouveau chapitre 42-35).

La médiocre augmentation des crédits consacrés à l'aide aux réfugiés étrangers illustre bien la rigueur dont ce budget peut faire preuve à l'égard de certaines dépenses.

2. La recherche d'une certaine rigueur dans la gestion des crédits.

Si l'effort de gestion, qui permet de contenir, dans des limites raisonnables, l'évolution de certaines dotations, ne mérite que des louanges, en revanche, il n'est pas de bonne méthode budgétaire d'afficher en loi de finances initiale des dotations dont l'insuffisante augmentation par rapport à l'inflation suppose le recours presque certain à un collectif de fin d'année.

a) Des efforts louables.

Certaines dépenses de fonctionnement augmentent très faiblement comme le montre le tableau ci-après :

Chapitre	Objet de la dépense	Évaluation de 1981 à 1982	
		en %	en millions de francs
1-91	Indemnités résidentielles	- 1,7	- 0,249
34-01	Frais de déplacement (administration centrale)	+ 8,25	+ 4,9
34-04	Frais de réception courante	+ 6,11	+ 1
34-11	Frais de déplacement (services à l'étranger)	+ 2,56	+ 2,9
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	+ 7,29	+ 1

Si la diminution du chapitre 31-91 qui apparaît dans le tableau ci-avant a une explication techniques (intégration d'un point de l'indemnité de résidence dans le traitement indiciaire des agents de l'administration centrale), les autres évolutions décrites correspondent bien à un souci de rigueur dont nul ne peut nier la nécessité, au lendemain de la dévaluation de notre monnaie.

D'autre part, la faiblesse de la progression des chapitres concernés peut être compensée par une gestion plus efficace des crédits.

En revanche d'autres dépenses ont un caractère incompressible et sont directement sensibles aux variations de notre monnaie sur les marchés des changes ainsi qu'au niveau de l'inflation dans certains pays étrangers.

Il ne sert à rien de sous évaluer les dotations correspondantes en loi de finances initiale, pour venir ensuite les compléter à l'occasion d'un collectif de fin d'année.

b) une rigueur excessive, eu égard à l'effet sur les dotations de l'inflation étrangère et de la dépréciation de notre monnaie.

Le tableau ci-dessous permet de souligner le caractères insuffisant des mesures nouvelles prévues par ce budget en ce qui concerne des dépenses à caractère incompressible, d'une part, et soumises, d'autre part, aux fluctuations monétaires internationales.

Chapitre	Objet de la dépense	Augmentation en 1982 (mesures nouvelles/ services votés)	
		en %	en MF
ch. 34-91 art. 20	<u>Loyers, taxes et impôts</u> Ambassades et consulats	+ 3,67	+ 2,6
ch. 42-31	<u>Contributions obligatoires</u>	+ 4,5	+ 51

Bien qu'il s'agisse de crédits évaluatifs ou provisionnels, le caractère totalement irréaliste des ajustements prévus pour 1982 n'en paraît pas moins tout à fait évident, ce qui n'est pas de bonne pratique budgétaire.

On rappellera que la décote de notre monnaie a été, entre le 1er janvier et le 1er juillet 1981, supérieure à 30 % dans 13 pays et a oscillé, durant la même période, entre 20 et 30 % dans 25 pays dont les Etats-Unis (pays dans la

monnaie duquel est payée la plus grande partie de nos contributions internationales). Parallèlement, une très forte hausse des prix intérieurs dans de nombreux pays a encore accentué les difficultés du ministère.

Si, en effet, les conséquences des fluctuations monétaires sont compensées par le budget des charges communes, grâce au jeu d'un mécanisme de correction dénommé « change prix », en ce qui concerne les rémunérations des agents du ministère de nationalité française en service à l'étranger, il n'en va pas du tout de même des autres dépenses de fonctionnement des postes à l'étranger et en particulier de celles afférentes à l'emploi de personnels de nationalité autre que française.

Les dotations concernées subissent de plein fouet les effets de la dépréciation de notre monnaie et des hausses de prix à l'étranger. La seule compensation éventuelle est le recours au collectif.

Une telle situation nécessite encore davantage, en ce qui concerne nos contributions, que la France insiste auprès des organisations internationales dont elle est membre pour obtenir de celles-ci une modération de l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement grâce à une gestion plus rigoureuse.

Les évolutions décrites jusqu'à présent paraissent correspondre à la poursuite des orientations définies dans le cadre du plan de redressement en cinq ans des moyens diplomatiques du ministère des affaires étrangères et à l'exécution des engagements pris sous le précédent septennat vis-à-vis des Français de l'étranger. En outre, peuvent être notées cette année, une accélération très sensible du rythme des créations d'emplois dans les ambassades et les consulats, ainsi qu'une très forte augmentation, cependant plus subie que voulue, de la masse de nos contributions internationales obligatoires.

Les tendances nouvelles qui peuvent être discernées d'après l'évolution des crédits de ce budget consacrés aux actions diplomatiques et consulaires ne correspondent encore qu'à de légères inflexions dans la ligne des anciennes priorités.

3. De nouvelles inflexions dans la poursuite des anciennes priorités ?

Une conception nouvelle de l'action diplomatique, à laquelle continue d'être conférée une priorité dans la répartition des dépenses du ministère, paraît pouvoir être discernée à travers l'évolution de deux chapitres de ce budget.

Il s'agit des dotations consacrées à nos émissions radiophoniques en direct vers l'étranger, d'une part, et au versement de contributions bénévoles à des organisations internationales d'autre part.

L'utilisation des deux chapitres concernés pourrait être considérée comme relevant de nos actions culturelles au sens large (aide au développement comprise) mais c'est à dessein que le budget de programme du ministère les

rattache à l'action diplomatique (en partie seulement en ce qui concerne les contributions), car il s'agit de dépenses dont l'objet est à la limite des échanges culturels et de la coopération mais qui ont un impact diplomatique considérable.

La dotation consacrée à nos émissions radiophoniques en direct vers l'étranger connaît un recul marqué en 1982 (1) (- 500 000 F) tandis que nos contributions bénévoles augmentent considérablement (+ 70,6 MF en mesures nouvelles).

Peut-être aucun lien n'a-t-il été fait entre ces deux évolutions lors des arbitrages budgétaires mais il est possible de leur donner une signification commune.

Il s'agirait de préférer à un mode de diffusion unilatérale de la pensée française, la concertation et la coopération multilatérale au sein des organisations internationales.

Une telle opposition serait cependant artificielle et votre rapporteur pense qu'il est possible de privilégier en même temps les deux sortes d'actions considérées.

a) Le recul des dotations consacrées à nos émissions radiophoniques en direct vers l'étranger.

L'article 10 (contributions au financement des émissions en direct vers l'étranger sur ondes courtes et ondes moyennes) du chapitre 42-03 « Emissions radiophoniques en direct vers l'étranger » doit évoluer comme suit en 1982.

	1981	1982	1982/81	
			en MF	en %
<u>ch. 42-03-10</u> Emissions en direct vers l'étranger	22,5 MF	22,021 MF	- 0,550	- 2,48

Les crédits sont utilisés sous la forme du versement de subventions à la société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion (SOMERA), d'une part, et à Radio-France Internationale (R.F.I.) d'autre part.

(1) Cette diminution serait, en fait, due à la réduction du montant de la subvention versée en 1982 à la SOMERA (Société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion) en contrepartie de la subvention exceptionnelle de 25 M.F. qui lui avait été allouée en 1980 pour la conclusion d'un contrat d'exclusivité d'une durée de 20 ans avec la Cyprus Broadcasting Corporation (location d'un émetteur sur l'île de Chypre). Une telle explication, toutefois, ne suffit pas à apaiser les inquiétudes de votre rapporteur.

Pour le financement de leurs émissions vers l'étranger, la SOMERA bénéficie en outre de recettes publicitaires et la Société Radio-France d'un préciput sur les redevances de télévision.

En 1981, les moyens consacrés à nos émissions en direct vers l'étranger se répartissaient de la façon suivante :

	Montant en 1981	
SOMERA	Subventions du chapitre 42-03 Recettes publicitaires	6,5 MF Montant non communiqué (1)
R.F.I.	Subventions du chapitre 42-03 Préciput sur la redevance Contribution propre	15,5 MF 13,3 MF 1,3 MF

(1) 13,6 MF en 1979 d'après la Cour des comptes

Les émissions de Radio-Monte-Carlo sont relayées vers le Proche et le Moyen-Orient à partir d'un émetteur installé dans l'île de Chypre.

Quant aux programmes de Radio-France Internationale (relais des chaînes nationales + programmes spécifiques), ils sont diffusés essentiellement sur ondes courtes et moyennes à partir d'émetteurs situés en métropole, dans les départements et territoires d'outre-mer ou au Gabon à destination principalement :

- de l'Afrique et de l'Océan Indien ;
- de l'Europe centrale et orientale ;
- de la côte Est de l'Amérique du Nord et de l'Amérique Centrale.

Après avoir fait l'objet d'un effort particulier de 1976 à 1978 qui a permis de faire passer leur volume annuel de 9 299 heures à 15 345 heures, les émissions en direct vers l'étranger ont souvent été négligées par les budgets des années suivantes, au grand regret du Sénat, sensibilisé à l'importance de la présence française sur les ondes par ses rapporteurs et par ses membres représentant les Français de l'étranger.

En 1981, un nouvel effort semblait être amorcé : un crédit supplémentaire de 5,3 MF avait été inscrit au budget de la Direction des Services d'information et de presse pour permettre à Radio-France internationale d'allonger la durée de ses programmes à destination, notamment, des chaînes Ouest et Sud.

R.F.I. avait loué à partir du mois de février 7 heures d'antenne par jour sur l'émetteur de Moyabi, au Gabon, dont 3 H 30 vers l'Afrique occidentale et 3 H 30 vers l'Afrique centrale, de 18 heures à 21 H 30, afin d'améliorer la réception des émissions de son « faisceau sud ».

D'autre part, le Comité interministériel pour les affaires francophones du 12 février avait décidé qu'un centre-relais ondes courtes en Guyane assurerait, à partir de 1984, la diffusion des émissions de R.F.I. vers l'Amérique centrale et latine.

Il était enfin question d'utiliser le centre relais de la « Deutsche Welle », construit au Sri-lanka, pour nos émissions radiophoniques vers le sous-continent indien, la Péninsule indochinoise et l'Indonésie-Malaisie.

Va-t-il falloir renoncer à accroître nos moyens radiophoniques de diffusion alors que ceux de nos voisins européens sont considérablement plus importants ?

En effet, Radio-France et la SOMERA n'émettent au total que 57 H 30 mn de programmes quotidiens en 5 langues, alors que la durée quotidienne des programmes de la B.B.C. est de 110 H 30 mn en 36 langues et que celle des programmes des deux principales chaînes allemandes est de 110 heures en 40 langues.

Certes, comme l'a souligné un récent rapport de la Cour des Comptes sur les activités de Radio-France Internationale, il importe de mieux connaître tout à la fois les coûts de production et de diffusion des programmes et leur impact à l'étranger.

Il conviendrait également, selon le même rapport, que « l'expansion des moyens de couverture des programmes de Radio-France Internationale s'inscrive dans une politique d'ensemble englobant l'action radiophonique extérieure et les problèmes généraux d'équipement du domaine audio-visuel. »

Mais il serait regrettable de négliger un instrument incomparable et irremplaçable d'action à la fois culturelle et diplomatique.

En même temps qu'elles permettent de diffuser la langue française dans le monde, nos émissions radiophoniques contribuent à expliquer à l'étranger les positions de la politique française. En Afrique, par exemple, où la liberté de l'information est loin d'être toujours garantie, les nouvelles de Radio-France sont très écoutées.

Il reste, bien entendu, à développer sur nos ondes la part des émissions co-produites avec des radio étrangères ainsi que celle des programmes spécifiques, à objet culturel ou éducatif, qui s'attachent à la mise en valeur du patrimoine culturel des pays destinataires.

Sans cette dimension, en effet, nos émissions radiophoniques ne seraient qu'un instrument de propagande ou de diffusion à sens unique de notre pensée et de notre culture.

Le courrier des auditeurs reçu par Radio-France de toutes les parties du monde montre qu'il n'en est rien et que nos émissions sont au contraire un instrument de dialogue entre notre pays et les autres.

b) L'augmentation du montant de nos contributions internationales bénévoles.

Il était déjà arrivé que les gouvernements précédents augmentent fortement les contributions bénévoles de la France à certaines organisations internationales ou à certains programmes volontaires des Nations Unies.

Ainsi, en 1981, notre participation au programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.) avait été augmentée de 28 % (+ 30 MF), ce qui avait provoqué une progression de 20 % de l'ensemble du chapitre 42-32.

Mais de tels ajustements n'avaient ni la même ampleur ni la même nature que les relèvements prévus en 1982 qui sont récapitulés dans le tableau suivant :

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES BENEVOLES DE LA FRANCE

	ORGANISATIONS situées en France				ORGANISATIONS situées hors de France				TOTAL en France et hors de France		
	article	1981	1982	1982/1981	article	1981	1982	1982/1981	1981	1982	1982/1981
		millions de francs		%		millions de francs		%	millions de francs		%
CHAPITRE 42-32 - contributions bénévoles											
- organismes relevant des Nations-Unies.	12	0,3	0,3	0	11	172,69	232,69	+ 34,74	172,99	232,99	+ 34,68
- autres organismes internationaux	22	3,5	11,5	+ 226,95	21	1,01	3,01	+ 198	4,51	14,51	+ 221,72
- enveloppe recherche	32	0,3	0,4	+ 28,81	31	3,8	4,4	+ 14,92	4,1	4,8	+ 17,07
totaux (contributions bénévoles)...		4,1	12,2	+ 197,56		177,5	240,1	+ 35,26	181,6	252,3	+ 38,90

Il apparaît, en effet, dans le tableau ci-avant que la progression des différents articles du chapitre 43-32 est d'une importance sans précédent, particulièrement en ce qui concerne notre participation aux dépenses d'organismes internationaux ne relevant pas des Nations Unies et n'ayant pas un caractère scientifique.

Il s'agit de contributions à des actions internationales « nouvelles » (pour reprendre l'expression employée par le « bleu » des services diplomatiques et généraux), conduites par des organisations non gouvernementales.

Alors que le relèvement du niveau de certaines de nos contributions bénévoles était effectué auparavant « au coup par coup », sous la pression de l'opinion publique internationale, ou pour des raisons liées à des aspects ponctuels de notre politique étrangère et, de préférence, en faveur de programmes dont nous pouvions attendre des « retours » intéressants, **l'augmentation massive et généralisée de nos contributions en 1982 procède d'une volonté globale de développer notre aide multilatérale au développement des pays du Tiers monde, dans la perspective d'une relance par la France du dialogue Nord-Sud.**

A terme, cet effort devrait permettre notamment à la France de contribuer aux principaux programmes des Nations Unies à proportion de sa richesse économique, ce qui n'est souvent pas le cas actuellement comme en témoigne le tableau suivant :

RANG DE LA FRANCE PARMIS LES PAYS PARTICIPANT A DES PROGRAMMES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

– Programme des N.U. pour le Développement (PNUD)	10 ^e rang
– Fonds International de Secours à l'Enfance (FISE)	11 ^e rang
– Programme Alimentaire Mondial (PAM)	28 ^e rang
– Programme des N.U. pour l'Environnement (PNUE)	6 ^e rang
– Office de Secours et de Travaux pour les Réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA)	12 ^e rang
– Fonds des N.U. pour le Développement Industriel (FNUDI)	20 ^e rang
– Institut des N.U. pour la Formation et la Recherche (UNITAR) . .	8 ^e rang
– Fonds des N.U. pour les Activités en matière de population (FNUAP)	27 ^e rang
– Institut pour le Développement Social	8 ^e rang

Cet effort concerne donc au moins autant que l'action diplomatique, l'aide au développement qui est rattachée par le budget de programme à l'ensemble des actions culturelles des services diplomatiques et généraux dont il va être traité dans la partie suivante de ce rapport.

B. S'AGISSANT DE L'EVOLUTION DES MOYENS CONSACRES A NOS RELATIONS CULTURELLES ET A NOTRE COOPERATION, CE BUDGET APPARAÎT COMME UN BUDGET DE TRANSITION QUI SUSCITE DES INTERROGATIONS, PLUS QU'IL NE PRECISE ENCORE LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE.

1. Un budget de transition qui ne remet pas pour l'instant en cause les orientations suivies auparavant par la Direction Générale des Relations culturelles scientifiques et techniques.

Comment il a été montré dans la présentation synthétique des crédits, ce budget se caractérise par :

- l'octroi d'une certaine priorité aux échanges culturels (en dépit de l'insuffisance des crédits accordés aux missions archéologiques),
- un effort pour la scolarisation des enfants français à l'étranger,
- une évolution moins favorable des crédits destinés à la promotion de la langue française ainsi qu'aux échanges et à l'aide au développement dans les domaines scientifique, technique et universitaire.

a) Une certaine priorité pour les échanges culturels en dépit de l'insuffisance des crédits accordés aux missions archéologiques.

Il a été montré dans la partie de ce rapport consacré à la présentation synthétique du budget des services diplomatiques et généraux que les crédits consacrés à nos échanges culturels augmenteraient en 1982 de 25 %.

Ces crédits sont regroupés pour l'essentiel dans le chapitre 42-26 qui se trouve géré par un service spécialisé (le service des Echanges culturels) qui comprend deux sous-directions (Audio-visuel et Livre - Echanges artistiques) et deux divisions (Instituts, Centres culturels - Recherche sur les civilisations).

Le service des Echanges culturels disposait en 1981 de 87 agents à l'administration centrale et 571 à l'étranger participant aux activités d'établissements d'échanges culturels et de recherches répartis dans soixante deux pays.

Ces établissements forment un réseau de :

- 124 Instituts et Centres culturels (auxquels s'ajoutent 38 annexes) implantés surtout en Europe,
- et 19 Centres de Documentation universitaire, scientifique et technique (C.E.D.U.S.T.) appelés à jouer un rôle spécifique dans notre coopération avec les pays en voie de développement.

Par article, la dotation du chapitre 42-27 doit évoluer comme suit de 1981 à 1982.

Ch. 42-27 Echanges culturels	1981	1982	82/81	
			en MF	en %
Art. 10 - Etablissements culturels	70,9	79,6	+ 8,7	+ 12,25
Art. 20 - Etablissements de recherche	21,29	28,29	+ 7	+ 32,8
Art. 30 - Echanges artistiques	39,33	47,33	+ 8	+ 20,3
Art. 40 - Industries culturelles	132,35	149,89	+ 17,5	+ 13,2
Art. 50 - Réceptions et documentation	0,415	0,415	+ 0	+ 0
TOTAL DU CHAPITRE...	264,35	305,59	+ 41,246	+ 15,26

Mais seule est malheureusement réellement significative la répartition des dépenses au niveau des paragraphes de chaque article qui n'est pas encore connue pour 1982.

C'est ainsi par exemple que ne sont pas distinguées dans le bleu, en l'état actuel de la nomenclature budgétaire les dépenses afférentes aux chantiers de fouilles archéologiques dont il sera question plus loin, ni celles consacrées à l'audiovisuel qui sont d'ailleurs réparties en plusieurs paragraphes et parfois mélangées avec les dépenses relatives à la diffusion du livre français à l'étranger ! (paragraphe 21 de l'article 40). Les crédits destinés à l'octroi de bourses d'études ou à l'accueil en France de boursiers et stagiaires étrangers ne sont pas davantage individualisés ainsi que l'importante subvention (27,8 MF en 1981) versée à l'Association française d'action artistique.

Une telle opacité résultant de l'absence de connaissance, au moment du vote de la loi de finances initiales, des conditions réelles d'utilisation des autorisations budgétaires données par le Parlement paraît extrêmement regrettable à votre rapporteur.

Néanmoins le dernier rapport d'activité de la Direction générale des Relations culturelles scientifiques et techniques permet de donner les précisions suivantes en ce qui concerne l'utilisation des crédits en 1981.

Budget de la Sous-Direction de l'Audiovisuel et du livre :		132,350 MF
dont	Télévision.....	38,7 MF
	Audio	11,9 MF
	Disques	0,6 MF
	Radio-Télévision éducative	5 MF
	Cinéma	24 MF
	Livre	20,23 MF
	Subvention à l'A.D.P.F. (1)	32,9 MF
Budget de la Sous-Direction des échanges artistiques :		39,3 MF
dont	Théâtre	5,8 MF
	Musique, art lyrique, danse	8,73 MF
	Accueil de manifestation étrangères en France	4,5 MF
	Arts plastiques (exposition françaises à l'étranger)	4,6 MF
	Subvention à l'A.F.A.A. (2).....	27,8 MF
Budget de la Division des Instituts Centres culturels et CEDUST (3) :		169,498 MF
Budget de la Division de la Recherche sur les civilisations		37,219 MF

(1) Association pour la Diffusion de la Pensée française.

(2) Association française d'Action artistique.

(3) Centre de Documentation Universitaire, Scientifique et Technique.

Selon ce même rapport, les principales réalisations du service des échanges culturels ont été les suivantes en ce qui concerne l'Audiovisuel et le Livre :

TELEVISION

– *fourniture de programmes par satellite à la télévision tunisienne (800 heures) et sous forme de cassettes aux réseaux de câble québécois (5 000 heures) ;*

– *1 000 heures de programmes français sur Télé-Liban ;*

– *1 heure et demie de programme quotidien sur la 2e chaîne de télévision jordanienne ;*

– *Aide à la vente de programmes de télévision français aux Etats-Unis et en Amérique du Sud et prospection des marchés du sud-est asiatique ;*

– *Réalizations de magazines télévisés destinés aux stations étrangères de télévision ;*

– *Développement d'un réseau de téléthèques dans nos postes à l'étranger ;*

– *Cours télévisés de français diffusés à l'étranger (en Argentine, au Brésil, en Corée, en Thaïlande et en Grèce).*

RADIO

– *Diffusion de programmes repris des chaînes nationales (en Algérie, au Maroc, en Tunisie, au Liban et à Haïti) ;*

– *Réalisation d'une émission quotidienne de variétés au Mexique et d'émissions culturelles sur le réseau américain « National Public Radio ».*

CINEMA

– *Approvisionnement d'un réseau de cinémathèques et créations de médiathèques relais dans lesquelles sont diffusés des courts métrages ;*

– *Organisation de semaines du cinéma français.*

LIVRE

– *Soutien aux expositions (en Chine notamment) et au réseau de distribution (création d'une librairie française à New Dehli et réorganisation de la librairie française de New-York) ;*

– *Politique de traduction des livres français.*

ECHANGES ARTISTIQUES

– *Développement du mécénat d'entreprises (co-financement de tournées d'artistes français par des entreprises établies dans le pays visité) :*

– *Actions dans le domaine du cirque ;*

– *Promotion de la chanson « de texte » française et de la photographie française ;*

– *Envoi d'artistes français (musiciens, chorégraphes, céramistes) chargés de missions pédagogiques en Chine et en Egypte ;*

– *Accueil en France de spectacles et d'expositions étrangers.*

Les principaux problèmes rencontrés concernent les établissements culturels et les missions archéologiques françaises à l'étranger.

Notre réseau d'établissements culturels à l'étranger est d'abord caractérisé par un certain déséquilibre géographique : les centres sont particulièrement nombreux en Europe, rares en Asie et en Amérique latine où l'Alliance française dispose de nombreuses implantations et quasiment inexistantes aux Etats-Unis et au Canada où l'action culturelle s'exerce davantage par l'intermédiaire des Universités.

De nombreux établissements se trouvent, d'autre part, dans une situation financière critique, du fait de la dépréciation du franc et de l'évolution des législations sociales locales qui exigent une revalorisation de la situation des personnels recrutés localement.

Dans ces conditions, les centres en sont réduits à faire appel à des sources extérieures de financement pour l'organisation de manifestations culturelles qui restent la forme la plus prestigieuse mais aussi la plus coûteuse de leur activité (co-financement par des partenaires locaux, mécénat d'entreprises françaises).

La Direction Générale envisage également :

– l'application d'un plan de redéploiement de nos implantations culturelles comportant la concentration des Centres de Documentation Universitaire Scientifique et Technique (CEDUST) dans les pays jugés prioritaires (Brésil, Nigéria, Mexique, Indonésie, Egypte, Japon...) ainsi que la substitution d'antennes légères à des centres dont le fonctionnement s'avère trop onéreux.

– un certain rééquilibrage des activités de ces établissements, compte tenu de la difficulté de préserver la rentabilité de leurs fonctions d'enseignement.

Le dernier rapport de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques paraît marqué par une conception « utilitariste » du rôle de nos établissements culturels de l'étranger qui ne l'empêche pas d'avoir en même temps une vision assez « élitiste » de ce que doit être leur activité.

Ainsi est-il question dans ce rapport en même temps que du manque de « rentabilité » des activités d'enseignement, de la « prospection » de nouvelles clientèles, de la nécessité de mettre l'accent sur les manifestations « à retombées économiques » et de concentrer nos moyens dans les pays « appelés à occuper dans l'avenir une place de premier plan ».

En outre, il est demandé aux CEDUST d'accueillir en priorité des clientèles « plus intéressantes » que celle des débutants ou des élèves d'âge scolaire.

La Direction a pour ambition que les Instituts et Centres culturels deviennent des lieux de création ainsi que de véritables « carrefours intellectuels », en contact avec les médias, dans lesquels se dérouleraient des échanges entre chercheurs, professeurs, écrivains et journalistes...

Votre rapporteur estime que le ministre doit indiquer sa position vis-à-vis des orientations ainsi définies par ce rapport qui porte sur l'activité de la Direction Générale en 1981.

Le deuxième problème que votre rapporteur se doit d'aborder dans cette partie de son rapport est celui de la situation qui sera réservée en 1982 aux missions archéologiques françaises à l'étranger.

En raison de l'insuffisante précision de la nomenclature, déjà dénoncée dans ce rapport, les crédits de la Division de la recherche sur les civilisations ne sont individualisés qu'au niveau d'un paragraphe de l'article 20 (Etablissements de recherche) du chapitre 42-27 « Echanges culturels » du présent budget.

Il apparaît cependant que les moyens dévolus à cette sous-direction, créée en 1980 lors de la refonte des structures de la Direction Générale, ont été insuffisants puisque 5 MF ont dû lui être alloués au cours de l'année 1981.

Selon des renseignements dignes de foi fournis à votre rapporteur, il est à craindre qu'elle ne puisse maintenir, en 1982, à son niveau de 1981, l'action qu'elle mène dans le monde : il s'en faudrait de 6,4 MF.

Faute, pour elle, de pouvoir réduire ses dépenses de personnel ni celles relatives au fonctionnement des Instituts de recherche, **le budget annoncé à cette Division pour 1982 paraît ne lui laisser d'autre choix que la suspension – pour une année au moins – des fouilles archéologiques effectuées par 88 missions à l'étranger.**

Il serait éminemment regrettable d'en arriver à une telle extrémité.

Les missions de fouilles archéologiques constituent en effet un élément très apprécié, et sans doute irremplaçable, de la présence française à l'étranger, dans la mesure où elles révèlent aux pays dans lesquels elles sont implantées les richesses les plus anciennes de leur patrimoine culturel.

Ces missions non seulement contribuent à entretenir l'image de marque culturelle traditionnelle de la France à l'étranger mais peuvent révéler également la qualité de la science et de la technologie française par l'utilisation de méthodes de recherche les plus modernes.

b) Un effort pour la scolarisation des enfants français à l'étranger.

La scolarisation des enfants français à l'étranger est à la charge de la principale sous-direction du service de l'Enseignement et des Echanges linguistiques de la Direction Générale : la sous-direction de l'Enseignement.

Le service de l'Enseignement et des Echanges linguistiques gère environ la moitié de l'ensemble des moyens financiers de la Direction Générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques dont 80 % sont consacrés à des dépenses de personnel (10 741 chargés de mission d'enseignement, volontaires du service national, attachés linguistiques, lecteurs et professeurs, pédagogues, travaillant dans plus de mille établissements dans le monde).

Il est difficile de distinguer ce qui dans les crédits de la sous-direction de l'enseignement est consacré spécifiquement à la scolarisation des enfants français de ce qui relève de la promotion de la langue française en général car les 2/3 des élèves des établissements français d'enseignement situés hors de nos frontières sont étrangers.

Néanmoins le budget de programme des services généraux et diplomatiques du ministère établit cette distinction qui révèle que l'action de scolarisation des enfants français à l'étranger bénéficie d'une augmentation de crédits de 18,75 % alors que les moyens consacrés à la promotion de la langue française ne progressent que de 15,80 %.

Les moyens financiers et en personnel de la sous-direction sont donc attribués en priorité aux établissements scolaires à forte proportion d'élèves français par rapport aux élèves étrangers.

50 postes budgétaires créés en 1982 seront affectés, à ce titre, à la scolarisation des enfants français à l'étranger.

Cependant, les crédits considérés sont, dans leur ensemble, d'un montant modeste par rapport à ceux consacrés à la promotion de notre langue auprès des élèves étrangers (277,6 millions au lieu de 1 milliard 164 millions).

Les droits de scolarité payés par les parents français dans le monde sont actuellement très disparates mais le ministère des Relations Extérieures se préoccupe de définir les moyens de parvenir à une égalité de traitement, dans le domaine de la scolarisation, entre Français de France et Français de l'étranger, afin que les engagements pris par l'actuel Président de la République puissent être tenus.

Un autre problème préoccupe également les parents d'élèves français à l'étranger, il s'agit du contrôle exercé par les autorités locales sur les programmes, en contrepartie de la reconnaissance par elles des diplômes délivrés par les établissements. Cette exigence risque, aux yeux de nombre de parents, de mettre en danger le caractère français et le niveau d'enseignement des établissements concernés.

c) L'évolution moins favorable des crédits destinés à la promotion de la langue française ainsi qu'aux échanges et à l'aide au développement dans les domaines scientifiques, techniques et universitaires.

● La promotion de la langue française

Les objectifs de la promotion de la langue française et ceux du développement de nos échanges et de notre aide au développement dans les domaines scientifique, technique et universitaire sont complémentaires dans la mesure où nos établissements d'enseignement à l'étranger constituent des centres privilégiés de rencontre, de contacts et d'échanges, qui accueillent en majorité des élèves de nationalité étrangère appelés, dans leur pays, à devenir l'élite avec laquelle la France coopèrera à l'avenir et qu'elle aura contribué à former.

L'enseignement français à l'étranger constitue donc d'abord une forme d'aide et d'échanges.

Les moyens que la France met en oeuvre dans le monde pour l'enseignement de sa langue à l'étranger sont ainsi récapitulés par le budget de programmes des services diplomatiques et généraux du ministère des Relations Extérieures.

**MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE BUDGET DES
SERVICES DIPLOMATIQUES ET GÉNÉRAUX DU MINISTÈRE
DES RELATIONS EXTÉRIEURES POUR LA PROMOTION DU FRANÇAIS À L'ÉTRANGER**

	Unités	1979 constatés	1980 constatés	1981 estimés	1982 prévus
A. Indicateurs de moyens :					
Établissements :					
Lycées et collèges	Nombre	166	160	152	
Écoles françaises	Nombre	103	108	113	
Alliances françaises	Nombre	832	832	832	
Personnel dans les établissements :					
Chargés de mission rémunérés suivant le décret de 1957	Nombre	2.095 (1)	2.101 (1)	2.106 (1)	2.106 (1)
Enseignants français en missions de longue durée servant dans les établissements étrangers	Nombre	6.132	6.447	6.071	
Rémunérés totalement par le Ministère des relations extérieures	Nombre	301	384	430	
Rémunérés partiellement par le Ministère des relations extérieures	Nombre	4.609	4.845	3.949	
Rémunérés par les gouvernements locaux	Nombre	1.222	1.218	1.692	
V.S.N.A. :	Nombre	1.655	1.019	1.107	
Rémunérés totalement par le Ministère des relations extérieures	Nombre	413	451	497	
Rémunérés partiellement par le Ministère des relations extérieures	Nombre	375	405	137	
Rémunérés par les gouvernements locaux	Nombre	867	163	473	
Recrutés locaux et autres agents	Nombre	6.262	6.388	6.600	
Personnel à l'administration centrale :					
Agents de catégorie A	Nombre	24	24	24	24
Agents de catégorie B	Nombre	17	17	17	17
Agents de catégories C et D	Nombre	29	29	29	29
B. Indicateurs d'activité :					
Effectifs des élèves étrangers dans les établissements :					
Lycées et collèges (2)	Élève	60.878	60.552	58.754	
Écoles françaises (3)	Élève	11.668	13.395	14.257	
Alliances françaises	Élève	199.663	220.227	228.927	
Stages de perfectionnement sur place des professeurs de français étrangers :					
Stages	Nombre		798		
Journées/stagiaires	Nombre		288.302		
Stages de perfectionnement en France des professeurs de français étrangers :					
Stages	Nombre		217		
Journées/stagiaires	Nombre		98.581		
Enseignants étrangers formés	Nombre		34.475		
Missions de courte durée d'enseignants français à l'étranger	Nombre	690	762	1.092	
Personnalités étrangères accueillies en France	Nombre	639	504	886	
Boursiers étrangers en France :					
Bourses d'études	Nombre	2.841	4.524	1.752	
Mensualités	Nombre	13.538	23.078	10.529	
Bourses de stages	Nombre	-	-	4.842	
Mensualités	Nombre	-	-	7.633	
Accueil en France de jeunes	Nombre de jeunes	3.002	3.370	5.071	

(1) Y compris les chargés de mission rémunérés sur le budget l'O.U.C.F.A. (147 en 1979, 152 en 1980 et 161 en 1981).

(2) Y compris l'enseignement primaire dispensé dans ces établissements.

(3) Y compris l'enseignement secondaire dispensé dans ces établissements.

La mobilisation de ces moyens nécessite une dépense globale évaluée par le budget de programme du ministère à 1 milliard 164 millions de francs en 1982 ce qui correspond, par rapport à 1981, à une augmentation de seulement 15,8 % mais représente néanmoins environ 16 % du total des crédits des services diplomatiques et généraux.

Dans le « bleu » des services, les crédits destinés à la promotion de la langue française sont fondus au sein du chapitre 42-26 dans l'ensemble des dépenses consacrées :

- à l'enseignement élémentaire et secondaire à l'étranger, d'une part (article 10),
- aux échanges linguistiques, d'autre part (article 20),
- enfin, aux activités du Bureau « Jeunesse, Education populaire et sports » (article 30).

Les activités relatives, par ailleurs, à l'entretien ou à l'extension des locaux de notre réseau d'établissements sont prises en charge à partir de chapitres des titres V (chapitre 56-20, article 20 : Etablissements français) et VI (subventions d'investissement du chapitre 68-81).

Les problèmes qui se posent aux différentes sous-directions du service de l'Enseignement et des Echanges linguistiques sont les suivants :

La sous-direction de l'Enseignement est confrontée au problème de l'insuffisance, par rapport aux normes métropolitaines, du taux d'encadrement global des élèves dans les établissements français.

Un déséquilibre apparaissant par ailleurs dans la répartition géographique des effectifs existants, la sous-direction a établi un plan de cinq ans tendant, par prélèvement sur les établissements scolaires du Maroc et de Tunisie, à redéployer ces effectifs au profit des secteurs les plus défavorisés (Europe et Amérique du Nord).

S'agissant des établissements étrangers, le même déséquilibre peut être constaté :

4 970 postes d'enseignant sur 5 320 sont implantés dans le Maghreb.

La dépense correspondante cependant n'est que de 70 % du total des rémunérations versées par la Direction car la France ne prend à sa charge qu'une partie des traitements :

- 33 % en Tunisie,

- 28 % au Maroc,

- 25 % en Algérie.

Les problèmes à résoudre sont ceux de la relève de nos enseignants par les enseignants nationaux et du maintien d'une certaine qualité de recrutement devant le faible nombre de candidats enseignants valables désireux de servir à l'étranger (50 % des enseignants coopérants ne sont pas titulaires de l'Education nationale).

Les objectifs définis par la Direction Générale en matière d'enseignement primaire, secondaire et technique à l'étranger sont au nombre de trois. Il s'agit :

1. de maintenir l'enseignement du français dans les zones géographiques où il occupe une position initialement privilégiée (Afrique du Nord, Québec, Louisiane, Moyen Orient) ;

2. de développer l'enseignement en français des disciplines scientifiques afin d'attirer les futures élites scientifiques étrangères dans les établissements franco-étrangers (exemple du Lycée Carnot en Tunisie) ;

3. d'aider à la mise en place d'un enseignement technique et de formation professionnelle dans des pays jugés prioritaires (Mexique, Arabie Saoudite, Nigéria, Liban, Maroc...).

S'agissant des Alliances françaises qui tiennent la place de véritables Centres culturels là où, comme en Amérique latine, il n'en existe pas, il est question d'étendre leur réseau dans les villes de province d'Extrême Orient (Japon, Corée, Chine) afin de renforcer l'action des Centres culturels mis en place dans les capitales des pays concernés.

En outre, les Alliances doivent se consacrer davantage à l'enseignement du français dit « fonctionnel » en privilégiant les méthodes audiovisuelles et audio-orales.

De création récente, *la sous-direction des Echanges linguistiques* apparaît, pour sa part, plus spécialement chargée de la mise en oeuvre des nouvelles orientations définies par le « Rapport Rigaud ».

C'est ainsi qu'elle se déclare désireuse de pratiquer une politique de pluralisme linguistique favorisant la promotion des langues étrangères, en France et dans nos établissements à l'étranger.

Mais l'essentiel de ses efforts tend à moderniser, afin de les rendre plus efficaces, les méthodes de promotion du français à l'étranger.

La sous-direction s'efforce donc :

– de développer, à côté de l'enseignement traditionnel de la littérature française celui de la linguistique, des techniques d'interprétation et de traduction et des langues de spécialité (langage technique, économique, scientifique, commercial, etc...) ;

– d'assurer une présence significative française dans l'enseignement supérieur étranger (lecteurs et professeurs de langue et de littérature françaises) ;

– sur le plan multilatéral, de renforcer notre présence dans les organisations internationales (enseignement du français aux fonctionnaires de ces organisations) et d'organiser la solidarité linguistique avec les autres pays francophones.

Enfin, le Bureau de la Jeunesse, de l'Education populaire et des Sports a pour ambition de contribuer à la formation des cadres étrangers et de mettre en contact notre jeunesse avec celle des autres pays en finançant l'accueil en France de jeunes désireux de participer à des séminaires ou à des stages multinationaux, mais du fait de la faiblesse des moyens disponibles, la majorité de ces échanges se limite pour l'instant aux pays d'Europe occidentale et du bassin méditerranéen.

● **Les échanges et l'aide au développement dans les domaines scientifique, technique et universitaire.**

Le budget du Service Sciences, Techniques et Développement est le plus important de ceux des différents services de la Direction Générale par son montant (1 milliard 333 millions de francs pour le programme « Echanges et aide au développement dans les domaines scientifiques, techniques et universitaires » dont 825 millions de francs au seul chapitre 42-28 et 469 millions de francs de contributions internationales). Mais c'est en même temps celui qui, globalement, progresse le moins (+ 15,80 % en 1982 d'après le budget de programme du ministère).

Pour leur part, les différents articles du chapitre 42-28 augmentent de la façon suivante :

Chapitre 42-28	1981	1982	82/81	
			en %	en MF
<u>Echanges et aide au développement dans les domaines scientifiques, techniques et universitaires</u>				
Art. 10 - Echanges scientifiques, techniques et universitaires	591,9	656,5	+ 15	+ 64,6
Art. 20 - Aide au développement dans les domaines scientifiques, techniques et universitaires	116,9	139,06	+ 25,1	+ 22,16
Art. 30 - Echanges scientifiques et aide au développement (enveloppe ministérielle de recherche) (nouveau)	-	29,7	+ 16,5	+ 4,209 (mesures nouvelles/ mesures acquises)
TOTAL	708,9	825,375	+ 16,4	+ 116,4

On constate dans le tableau ci-avant une priorité au profit de l'aide au développement dans les domaines scientifique, technique et universitaire ainsi que la création d'un nouvel article consacré à l'aide au développement sous forme de recherche et aux échanges scientifiques.

Le service Sciences, Technique et Développement a deux vocations assez différentes :

- l'une consistant, à travers les échanges scientifiques et la formation des Français à l'étranger, à rechercher un enrichissement du potentiel scientifique et technique national,

- l'autre, qui est la participation au développement du tiers-monde.

Dans la réalisation de l'un comme l'autre de ces deux objectifs, *le service se trouve confronté à des problèmes de choix de priorités géographiques et sectorielles.*

Dans sa recherche d'un enrichissement du potentiel scientifique et technique national, il tend à favoriser nos échanges avec des pays d'un intérêt stratégique en matière de recherche appliquée comme le Japon.

C'est par son intermédiaire que s'effectuent également la plupart de nos échanges avec les pays de l'Europe de l'Est. Il favorise ainsi environ 50 000 déplacements chaque année et accorde à des étudiants ou à de jeunes chercheurs français à peu près 2 500 allocations par an couvrant tout ou partie de séjours qu'ils effectuent à l'étranger (aux Etats-Unis notamment).

En matière de participation au développement du tiers monde, il est considéré que la formation des cadres techniques, administratifs et scientifiques de nos partenaires doit constituer « le véhicule privilégié de notre aide » (pour reprendre une expression tirée du dernier rapport d'activité de la Direction Générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques).

Aussi, d'un côté, envoyons-nous, dans des pays du tiers monde, un personnel enseignant, nombreux et varié (2 000 coopérants) et, de l'autre, accueillons-nous, en France, des étudiants bénéficiant de bourses d'études et de stages (la dépense correspondante a été de l'ordre de 236 MF en 1981).

Par ailleurs nous orientons une part croissante de notre recherche et de ses applications vers l'élaboration de technologies adaptées aux pays les moins avancés.

Enfin il peut être constaté que les institutions régionales ou mondiales (PNUD, BIRD, FAO) jouent dans la coopération technique internationale un rôle croissant.

Les problèmes rencontrés par le Service Sciences, Techniques et Développement sont d'abord ceux du recrutement de nos coopérants et de l'adaptation des possibilités de formation que nous offrons aux besoins et aux désirs de nos partenaires.

Les difficultés de recrutement sont liées à la réticence générale des Français à s'expatrier pour des durées de séjours longues ou moyennes. Aussi la procédure de la délégation qui porte sur ces périodes relativement courtes est-elle développée mais il reste, pour reprendre les termes du rapport d'activité de la Direction Générale, que « la présence permanente d'enseignants autour dequels se déploie un rayonnement culturel et humain » demeure préférable.

Notre regretté collègue Gustave HEON avait insisté dans ses rapports sur l'insuffisance, en dehors du Maghreb, de notre réseau de coopérants techniques en mission de longue durée à l'étranger. Le nombre total des experts français envoyés à l'étranger en mission de longue durée serait passé d'après le budget de programme du ministère de :

4 225 en 1979

à 4 334 en 1980

puis 4 538 en 1981

dont les trois quarts en Afrique du Nord.

Mais ce document indique en même temps que ces chiffres ne sont pas absolument fiables, compte tenu de la difficulté de ventiler les experts dans les trois nouveaux programmes (enseignement – échanges culturels – sciences, techniques et développement) distingués à la suite de la refonte en 1980 des structures de la Direction Générale.

En outre, dans ce total, le nombre des personnels servant en coopération *technique* paraît en diminution alors que, comme l'écrivait M. HEON dans son rapport de l'an dernier, « le développement de nos exportations dépend, plus encore que de la diffusion de notre langue ou même du rayonnement de notre science, de la solidité du réseau mondial de nos experts techniciens en mission de longue durée. »

Notre collègue avait également protesté, à juste titre, dans son dernier rapport, contre l'impossibilité d'observer, dans les documents budgétaires, l'évolution des crédits concernés à la suite de la réforme contestable, sinon dans son principe du moins dans ses modalités, de la nomenclature des dépenses culturelles intervenues en 1980.

Concernant l'adaptation aux besoins de nos partenaires, des formations que nous offrons, un effort est accompli pour développer les filières spécialisées associant écoles, universités et industriels.

Nous devons également nous pencher sur le caractère insuffisamment attractif de nos doctorats de 3e cycle auxquels sont souvent préférés les PHD américains.

Enfin la priorité accrue à l'aide au développement doit conduire à renforcer nos actions dans les secteurs agriculture et santé.

En plus des problèmes de recrutement de coopérants et du contenu des formations offertes à nos partenaires se posent ceux de nos propres priorités géographiques et sectorielles.

Un effort de concentration et de qualité doit être entrepris dans les pays où la présence française est le fait de l'histoire (Québec, Haïti, Magrheb, Liban, Guinée, Vanuatu).

Une attention particulière est également portée aux pays voisins de nos départements et territoires d'outre mer.

A travers le problème du choix de nos priorités sectorielles et géographiques apparaît celui du caractère plus ou moins désintéressé de nos échanges et de notre aide.

La recherche d'un enrichissement de notre potentiel scientifique et technique nous porte vers les pays industrialisés et celle de nos intérêts économiques nous pousse à développer nos échanges vers les pays producteurs de pétrole et de matières premières ou les pays du tiers monde en voie de décollage industriel.

Quelle doit être la part qui restera consacrée aux pays les moins avancés ?

Un fait demeure en tout état de cause : il n'est pas possible, compte tenu de l'augmentation des coûts et de l'appréciation actuelle du dollar de tabler sur un renforcement global des actions couvertes par le chapitre 42-28. Etant donné la faiblesse de l'augmentation de ce chapitre, toute augmentation marquante sur un secteur d'activités ou dans une zone géographique donnée devra être gagée par des retraits d'autre part.

Le ministre doit indiquer au Parlement les critères selon lesquels les choix seront effectués.

Ce problème, comme d'autres, suscite donc des interrogations.

2. Un budget qui suscite des interrogations, plus qu'il ne précise encore les nouvelles orientations de la politique gouvernementale.

Selon votre rapporteur, les principales interrogations que suscite ce budget, et sur lesquelles il désirerait obtenir des précisions du ministre, portent sur les orientations de nos actions culturelles et de notre aide au développement.

a) dans quelles mesure les orientations du « rapport Rigaud » continueront-elles d'être mises en oeuvre et qu'elle doit être la place réservée à la promotion de la langue française parmi les priorités de notre politique culturelle extérieure ?

Concernant les orientations du « rapport Rigaud », **notre collègue Gustave HEON**, sans remettre en cause le pluralisme culturel qui inspirait ses auteurs ni les notions de réciprocité linguistique et d'ouverture aux autres cultures **avait craint que la diversification des objectifs de notre action culturelle ne provoque une dilution des priorités dont pourrait souffrir la promotion de la langue française.**

Il redoutait également que le souci de réalisme et de « décrispation » dans la défense de notre langue ne puisse avoir des effets démobilisateurs.

Votre rapporteur fait part de ces observations au nouveau ministre et lui indique qu'il souhaite, lui aussi, que la promotion de la langue française demeure au premier rang des priorités de notre action culturelle extérieure.

C'est la raison pour laquelle il s'est d'ailleurs inquiété de l'évolution des crédits consacrés à nos émissions radiophoniques en direct vers l'étranger.

Il estime cependant souhaitable, qu'un certain effort de concentration et de qualité intervienne là où les acquis de la culture française sont les plus importants.

Il se félicite de voir que cette conception semble partagée par la Direction Général des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques d'après les observations qui figurent dans son dernier rapport d'activité, sur l'implantation des Centres de Documentation Universitaires, Scientifiques et Techniques (nécessité d'une concentration sélective des implantations et des moyens), l'enseignement dans les établissements étrangers (maintien de l'enseignement du français dans les zones géographiques où il occupe une position traditionnellement prioritaire), et les priorités géographiques des actions du service « Sciences, Techniques et Développement » (maintien de programmes d'une densité suffisante là où la présence française est le fait de l'histoire).

Les pays où nos positions de départ sont les plus fortes peuvent, en effet, ensuite constituer les meilleures bases d'expansion de la langue française vers les Etats voisins (c'est par exemple le Québec qui dirige maintenant les actions de promotion et de maintien du français en Louisiane).

L'effort très important accompli par ce budget en faveur de notre coopération avec le Vanuatu procède de la même idée (l'enjeu étant le maintien d'une influence de la culture française dans une région proche de la Nouvelle Calédonie et dans laquelle le français et l'anglais sont en rivalité).

Les crédits consacrés à cet effort seront, en 1982, de 76,27 MF, ainsi ventilés par chapitres :

COOPERATION AVEC LE VANUATU		
Chapitre	Objet	Montant de la dépense
ch. 31-11 31-12 31-97 33-90 34-11 34-12 34-91 34-92	Ouverture d'une mission culturelle au Vanuatu entraînant la création de 9 emplois	4,853 MF
ch. 42-28	Apurement des dettes de la France envers le Vanuatu (non reconduction d'un crédit exceptionnel)	- 6,128 MF
ch. 42-26 42-27 42-28	Coopération avec le Vanuatu (Enseignement - échanges culturels - aide au développement et échanges scientifiques et universitaires)	+ 77,6 MF
TOTAL		76,272 MF

Mais votre rapporteur rappelle que les accords de coopération avec le Vanuatu ont été signés sous le précédent septennat au moment même où notre ambassadeur était expulsé de Port-Vila, et où nombre de nos compatriotes prenaient le chemin de l'exil, ce qui, à l'époque, lui a paru anormal.

Il demande, d'autre part, au Ministre de quels moyens il dispose pour s'assurer que ces crédits seront utilisés par les autorités locales conformément à leur objet qui est essentiellement de permettre le maintien d'une présence culturelle française dans cette partie du monde.

b) Quelles doivent être, dans notre aide au développement, la part des pays les moins avancés et celle de notre participation aux actions multilatérales ?

Concernant l'aide aux pays les moins avancés, se pose le problème, déjà évoqué dans ce rapport, du choix de nos priorités sectorielles et géographiques.

Certes comme le souligne le rapport d'activité de la Direction Générale « il n'est ni possible, ni souhaitable, d'établir une liste de préférences » en ce qui concerne nos priorités géographiques.

D'autre part, les possibilités de redéploiement sont limitées et d'une mise en oeuvre complexe.

Cependant même si aucune aide n'est totalement désintéressée, et s'il est impossible de procéder à une répartition systématique des crédits entre coopération « à retombées économiques » et coopération gratuite, l'effort que nous entendons mener en faveur des pays les moins avancés ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur nos priorités sectorielles.

Ce n'est donc pas soulever un faux problème que d'évoquer dès maintenant les arbitrages qui seraient rendus nécessaires par le développement d'un tel effort, étant donné le volume limité des crédits disponibles.

Il faudrait, en effet, dans une telle perspective, comme cela a déjà été montré dans ce rapport :

- orienter une part croissante de notre recherche et de ses applications vers la mise au point de technologies appropriées à ces pays ;

- mieux adapter nos interventions dans lesdits pays et dégager une doctrine de coopération davantage orientée vers l'aide au développement (notamment en ce qui concerne la répartition des bourses octroyées aux étudiants étrangers) ;

- renforcer nos actions dans les secteurs agriculture, santé et équipements.

S'agissant de l'aide multilatérale l'évolution des crédits montre que cette forme de soutien bénéficie en 1982 d'une nette priorité :

AIDE AU DEVELOPPEMENT

(en millions de francs)

	1981	1982	1981/1982
<u>Titre III</u> (Personnel et frais de déplacement, y compris subvention à l'OUFCA (1))	282,81	323,07	+ 14,23 %
<u>Titre IV</u> (Interventions) . Ch. 42-26 : enseignement élémentaire et secondaire	TOTAL (2) D.G.R.C.:	TOTAL (2) D.G.R.C.:	
. Ch. 42-27 : Echanges culturels			
. Ch. 42-28 : Aide au développement et échanges scientifiques, techniques et universitaires	1 048,92	1 245,16	+ 18,7 %
<u>Titre V</u> (Subvention d'investissement) . Ch. 68-80 : Aide extérieure en capital	13,60	18,50	+ 36 %
TOTAL AIDE BILATERALE	1 345,33	1 586,73	+ 17,9 %
<u>Contributions</u> Ch. 42-31 : contributions obligatoires	351,17	579,95	+ 65 %
Ch. 42-32 : contributions générales bénévoles	164,94	236,17	+ 43,18 %
TOTAL AIDE MULTILATERALE	516,11	816,12	+ 58 %
TOTAL AIDE AU DEVELOPPEMENT	1 861,4	2 402,85	+ 29,08 %

(1) O.U.F.C.A. : Office Universitaire et Culturel Français pour l'Algérie.

(2) D.G.R.C. : Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques.

Le tableau ci-avant fait en effet ressortir :

– que les dépenses d'aide au développement progressent plus vite que la moyenne des dépenses de ce budget (+ 29,08 % au lieu de + 20,24 %) et font donc l'objet d'une priorité – mais que, dans cet ensemble, les dépenses d'aide multilatérale progressent de 58 % (plus sous l'effet de l'augmentation de nos contributions obligatoires que sous celui de la majoration de nos contributions bénévoles), alors que le total de notre aide bilatérale ne s'accroît que de 17,9 %.

Cependant, le montant des dépenses d'aide multilatérale (816,12 MF) ne représente encore que la moitié environ seulement de celui des dépenses bilatérales (1 586,73 MF).

Mais cette proportion des dépenses bilatérales que représente l'aide multilatérale a pratiquement doublé depuis 1980 comme le révèle le tableau ci-après :

	% de l'aide bilatérale représenté par l'aide multilatérale
1980	26,73 %
1981	38,36 %
1982	51,4 %
.....	

Deux questions peuvent dès lors être posées :

– jusqu'où le Gouvernement entend-il laisser se poursuivre cette évolution ?

– n'entraîne-t-elle pas une moindre maîtrise par notre pays des orientations de son effort d'aide au développement ?

Ces interrogations ne comportent aucun jugement de valeur sur le principe d'une « multilatéralisation » de l'aide mais tendent simplement à faire préciser au Gouvernement ses intentions, d'une part, sur ce que doit être l'importance de l'aide multilatérale par rapport à l'aide bilatérale et, d'autre, sur les moyens dont la France peut user au sein des organisations internationales pour influencer les orientations des programmes multilatéraux d'aide au développement.

CONCLUSION

Sous réserve des observations de votre rapporteur figurant en tête de ce rapport, votre commission des finances vous propose d'adopter les crédits des services généraux et diplomatiques du ministère des relations extérieures.

I - ACTIONS DIPLOMATIQUES

Bilan des opérations immobilières en cours

Chapitre 57.10. - Art. 30

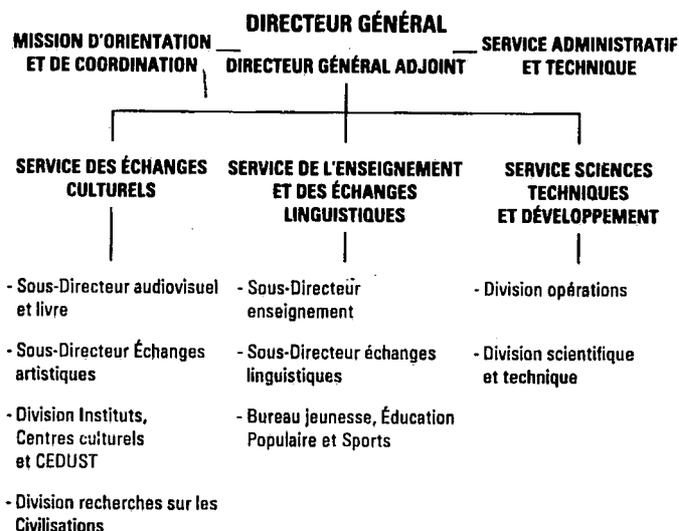
Liste des travaux en cours - Exercice 1981

OPERATIONS	Début de l'opér.	Fin de l'opér.	Autorisations de programme affectées en 1981	Crédits de paiement prévisibles en 1981
<u>Clôtures en 1981</u>				
ABIDJAN - Chancellerie-construction	1974	1981	-	14.247
ABIDJAN - Résidence - climatisation	1978	1981	-	16.488
ABIDJAN - Résidence - rénovation	1980	1982	-	1.236.279
ANKARA - Chancellerie-travaux	1979	1981	-	20.231
BONN - Chancellerie - acquisition	1981	1981	39.600.000	39.600.000
BRAZZAVILLE - Résidence-protection	1980	1981	-	76.800
BUDAPEST - Résidence/Chancellerie-	1980	1982	-	69.000
EGE - Résidence - rénovation	1979	1981	-	253.000
GENEVE - Consulat - Informatisation	1980	1981	-	285.000
ISTAMBUL - Palais de France-travaux	1979	"	-	27.553
JERSEY - Résidence Consul-travaux	1979	"	30.000	400.000
KATHMANDU - Résidence - acquisition	1980	"	-	80.000
MEXICO - Ambassade - travaux	1980	1982	150.000	615.000
MOSCOU - Résidence - rénovation	1979	1981	-	258.178
PORT MORESBY - Résidence-acquisition	1980	1981	-	1.025.079
SEOUL - Ambassade - climatisation	1979	1981	29.762	46.751
WELLINGTON - Résidence- acquisition	1979	1981	-	3.184
ETUDES (PROGRAMME 1979)	1979	"	-	2.306
(Montant global des opérations en cours de clôture soit 108.335.866)				
<u>Opérations en cours</u>				
ABOU DHABI - Amb. études construction	1980	1984	186.000	418.000
ADDIS ABEBA - Amb. mur de protection	1980	1982	200.000	354.000
ALGER - Chancellerie-gros entretien	1980	1983	766.000	1.031.600
BAMAKO - Ambassade-sécurité -	1980	1982	-	380.000
BELGRADE - Ambassade - rénovation	1980	1984	520.000	570.000
BEYROUTH - Consulat et Villa des Dunes travaux	1978	1982	-	50.000
BRUXELLES - Amb. Ascenseur et Hte tension	1981	1983	980.450	980.450
BUENOS-AIRES - Amb. gros entretien	1980	1983	700.000	2.390.000
CASABLANCA - Consulat -travaux	1980	1982	-	29.300
COPENHAGUE - Ambassade - extention.	1980	1983	74.858	276.509
COTONOU - Résidence -climatisation	1980	1982	500.000	300.000
COTONOU - Chancellerie -travaux-sécurité	1981	1982	470.000	322.900
DAKAR - Désordres Immobiliers	1978	1983	-	2.100.000
DAMAS - Résidence -rénovation	1979	1982	500.000	1.860.000
DOHA - Ambassade - construction	1981	1984	435.000	395.000

OPERATIONS	Début de l'opér.	Fin de l'opér.	Autorisations de programme affectées en 1981	Crédits de paiement prévisibles en 1981
				7-
DUBLIN - Chancellerie-Construction	1979	1982		71.006
DUSSELDORF - Consulat-Etanchéité	1979	1982	152.000	316.634
GUATEMALA CITY - Chancellerie-Travaux	1980	1983		532.435
HANOI - Ambassade-Extension	1979	1983		4.821.400
KINSHASA - Résidence-Rénovation	1980	1982		500.000
LISBONNE - Ambassade-Gros entretien (toiture)	1974	1982	140.000	1.000.000
LISBONNE - Palais Abrantès-Travaux	1980	1983	1.250.000	680.000
MADRID - Chancellerie-Sécurité, gros entretien	1979	1982		2.640.000
MANANA - Ambassade-Construction	1979	1985	36.170.000	13.300.000
MARRAKECH - Consulat-Etudes/construction	1980	1983	515.000	1.500.000
MASCATE - Résidence-Réhabilitation	1979	1983		3.303.588
MOSCOU - Ambassade-Construction	1973	1982		90.000
NEW-DELHI - Chancellerie-Construction	1979	1984	4.000.000	1.647.500
NEW-YORK - Vè Avenue-Rénovation	1980	1982	370.000	1.367.481
NIAMEY - Résidence-Travaux	1979	1982		400.000
NIAMEY - Consulat-Extension	1980	1982		250.000
NOUAKCHOTT - Ambassade-Travaux	1979	1983		930.000
OTTAWA - Ambassade-Travaux	1979	1982	265.000	1.885.000
PRAGUE - Palais Burquoy-Restauration Vè trahçe	1980	1983	1.753.500	7.110.000
RABAT - Ambassade-Construction	1976	1984	30.300.000	16.150.000
RABAT - Consulat-Travaux	1979	1983	500.000	600.000
RABAT - Paierie-Construction	1980	1984	7.170.000	1.400.000
RYADH - Achat terrains Ambassade future	1979	1982	5.100.000	8.981.200
SOFIA - Résidence/Chancellerie-Travaux	1979	1983		1.330.000
TIRANA - Ambassade-Travaux	1980	1982		157.594
TOKYO - Ambassade-Gros entretien	1981	1982	500.000	500.000
VARSOVIE - Résidence-Etudes	1981	1984	1.000.000	700.000
VARSOVIE - Ambassade-Réparations	1979	1983		36.000
VIENNE - Chancellerie/Résidence-Travaux	1980	1982		1.130.000
WASHINGTON - Chancellerie-Construction	1973	1985	1.500.000	6.855.000
IMMEUBLES DIPLOMATIQUES (frais ventes)	1980		30.000	90.000
DOSSIERS TECHNIQUES (Etudes consultation)			1.000.000	644.563
Total			136.407.569	156.408.666
Montant global des opérations en cours	MF	582,4		
Dotation Budget 1981			79.446.000	50.770.000
Rattachements opération compensées et autres ministères			+67.400.000	67.400.000
Virements internes (remboursements)			+ 2.762.960	4.900.000

II - ACTIONS CULTURELLES

A. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES



B. VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES CREDITS

Zones géographiques	Pourcentage par rapport au montant total du budget de la D.G.R.C.S.T.		
	1973	1980	1981
Maghreb	41,67	37,04	35,92
Asie-Océanie (pays en voie de développement)	11,73	5,78	5,86
Europe de l'Ouest	9,55	13,33	12,42
Amérique latine	9,24	12,42	11,72
Moyen-Orient	6,70	10,73	9,95
Afrique non francophone	3,52	6,24	6,05
Asie-Océanie (pays développé)	1,60	2,34	2,36
Amérique du Nord	3,36	4,44	3,66
Europe de l'Est	2,46	3,25	2,67

C. ECHANGES CULTURELS

1° Bilan de nos échanges culturels

II. INDICATEURS (G.P. 3.4.).

	Unités	1979 constatés	1980 constatés	1981 estimés	1982 prévus
A. Indicateurs de moyens :					
Établissements culturels à l'étranger :					
Instituts et centres culturels et CEDUST.....	Nombre	144 (1)	146 (1)	146 (1)	
Établissements et missions archéologiques.....	Nombre	94	102	114	
Personnel dans les établissements :					
Chargés de mission rémunérés suivant le décret de 1967.....	Nombre	494	495	491	507
Experts français en missions de longue durée (2).....	Nombre	49	75	67	
V.S.N.A.	Nombre	108	105	99	
Recrutés locaux et autres agents.....	Nombre	1.586	1.746	2.108	
Personnel à l'administration centrale :					
Agents de catégorie A.....	Nombre	48	48	46	46
Agents de catégorie B.....	Nombre	13	13	13	13
Agents de catégories C et D.....	Nombre	41	38	37	37
B. Indicateurs d'activité :					
Fréquentation des instituts et centres culturels.....	Nombre de personnes	126.465	138.316	146.063	
Échanges de personnes :					
Boursiers étrangers en France :					
— bourses.....	Nombre	1.278	990	880	
— mensualités.....	Nombre	8.313	6.313	4.834	
Missions à l'étranger de personnalités françaises.....	Nombre	882	814	977	
Personnalités étrangères invitées en France.....	Nombre	568	549	624	
Échanges de matériaux culturels :					
Envois gratuits au titre de la diffusion culturelle :					
— livres.....	Nombre	168.737	181.468		
— périodiques.....	Nombre	21.764	21.085	21.000	
— films.....	Nombre	4.500	4.201	4.700	
— disques.....	Nombre	31.500	22.529	31.392	
— programmes radio.....	heure	21.000	18.618	21.809	
— programmes télévisés.....	heure	2.600	3.320	2.200 (3)	
— cours de français radiodiffusés et télévisés.....	heure	720	506	500	
Échanges artistiques:					
Manifestations artistiques françaises à l'étranger.....	Nombre	1.223	1.373	1.712	
Manifestations artistiques étrangères en France.....	Nombre	225	205	412	
C. Indicateurs d'impact et d'environnement :					
Commercialisation à l'étranger du livre et du film français :					
Livres français importés par l'étranger.....	Quintal	265.332	280.126		
Films français distribués à l'étranger.....	Nombre	2.280	2.280	2.500	

(1) Plus 37 annexes.

(2) Compte tenu de la réforme de la D.G.R.C.S.T. en 1980, il a été difficile de ventiler pour 1979 les experts dans les trois nouveaux programmes 3-3, 3-4 et 3,5, la comparaison entre 1979 et 1980 est donc sujette à caution.

(3) La diffusion gratuite des programmes télévisés diminue en 1981 parce que le département subventionne parallèlement l'association « Interaudiovisuel » dans le cadre de sa politique d'aide à la commercialisation des programmes. De ce fait, même si l'indicateur n'en rend pas compte, le volume réel de diffusion continue de progresser.

2°) Instituts, centres culturels et centres de documentation universitaire, scientifique et technique (C.E.D.U.S.T.) en 1981.

Répartition Géographique	Instituts et Centres Culturels	C.E.D.U.S.T.	TOTAL
Europe	66		66
Proche et Moyen-Orient	19	5	24
Afrique du Nord	13		13
Afrique au Sud du Sahara	5	5	10
Asie - Océanie	13	7	20
Amérique	8	2	10
TOTAL	124	19	143

— *Nombre de personnes inscrites à des cours dans les Instituts et Centres culturels en 1980 :*

EUROPE	90 200
PROCHE ET MOYEN-ORIENT	17 300
AFRIQUE DU NORD	7 300
AFRIQUE AU SUD DU SAHARA	1 900
ASIE - OCÉANIE	14 800
AMÉRIQUE	7 800
TOTAL	139 300

D. ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

1°) L'enseignement dans les établissements français.

Répartition des effectifs scolarisés selon les niveaux d'enseignements.

	élèves français	élèves étrangers
- Enseignement pré-scolaire	4 513	10 409
- Enseignement primaire	16 772	30 055
- Enseignement secondaire (1 ^{er} cycle)	12 142	20 504
- Enseignement secondaire (2 ^e cycle)	6 159	10 917
- Enseignement techniques - classes préparatoires	104	528
	39 690 (32,7 %)	72 413 (67,3 %)
	<u>112 103</u>	

Agents rémunérés directement par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (emplois développés au titre III du budget) :

	Chargés de mission d'enseignement	V.S.N.A.	TOTAL
Europe Est	21	14	35
Europe Ouest	418	54	472
Amérique du Nord	51	6	57
Amérique Latine	262	53	315
Asie - Océanie	73	26	99
Afrique	62	12	74
Moyen-Orient	111	20	131
Maghreb	1 471	175	1 646
	2 469	360	2 829

— agents recrutés et rémunérés localement (pour mémoire) :

- agents de nationalité française 4 152
 - agents de nationalité étrangère 1 739
- } 5 891

2°) L'enseignement dans les établissements étrangers.

EFFECTIFS 1981

(Interventions dans les établissements étrangers publics et privés)

	Civils	V.S.N.A.	Forfaits	TOTAL
MAGHREB				
Algérie	1 797	163	—	1 960
Maroc	2 420	240	—	2 660
Tunisie	240	110	—	350
	4 457	513	—	4 970
AMÉRIQUE DU NORD	2	3	95	100
MOYEN-ORIENT	44	20	27	91
ASIE	—	—	9	9
AFRIQUE	13	49	—	62
AMÉRIQUE LATINE	19	8	10	37
EUROPE	2	2	47	51
	4 537	595	188	5 320

E. SCIENCES, TECHNIQUES ET DEVELOPPEMENT

1. Effectifs des étrangers formés en France au cours des cinq dernières années grâce à une bourse d'ETUDE OU DE STAGE du département.

	Droit, Economie, Administration Publique, Lettres, Sciences Humaines, Commerce, Gestion	Sciences Industrie Technologie Equipement	Agriculture	Médecine, Santé, Social	Enseignement, Jeunesse et Sport Animation socio-culturelle	Arts	Divers	TOTAL
1976	7.022	4.847	706	1.947	184	855	44	15.605
1977	6.527	5.298	724	1.884	324	813	16	15.586
1978	6.159	5.146	774	1.858	239	770	13	14.959
1979	5.820	4.925	825	1.876	373	690	22	14.551
1980	5.776 (40%)	4.935 34%	751 5,2%	1.761 12,2%	544 3,9%	638 4,4%	45	14.450
	31.304 41,7%	25.151 33,5%	3.780 5%	9.326 12,4%	1.664 2,2%	3766 5%	140 0,2%	75.151 (15.026 en moyenne ann le)

En 5 ans - 1.151 (-7,4%)

2. Coopérants français à l'étranger

	Unités	1979 constatés	1980 constatés	1981 estimés	1982 prévus
A. Indicateurs de moyens :					
Experts français envoyés à l'étranger en missions de longue durée (1).....	Nombre	4.225	4.334	4.538	-
Rémunérés totalement par le ministère des relations extérieures.....	Nombre	236	470	467	-
Civils.....	Nombre	144	289	282	-
V.S.N.A.....	Nombre	92	181	185	-
Rémunérés partiellement par le ministère des relations extérieures.....	Nombre	1.997	2.967	2.656	-
Civils.....	Nombre	1.791	2.554	2.336	-
V.S.N.A.....	Nombre	206	413	320	-
Rémunérés par les autorités locales.....	Nombre	1.992	897	1.415	-
Civils.....	Nombre	634	107	103	-
V.S.N.A.....	Nombre	1.358	790	1.312	-
Effectifs à l'administration centrale :					
Agents de catégorie A.....	Nombre	64	57	56	-
Agents de catégorie B.....	Nombre	27	29	32	-
Agents de catégories C et D.....	Nombre	56	51	49	-
B. Indicateurs d'activité :					
Missions de courte durée d'experts français à l'étranger.....	Nombre de personnes	5.041	6.286	6.238	-
Personnalités étrangères accueillies en France.....	Nombre de personnes	3.250	3.555	3.893	-
Boursiers français à l'étranger :					
Bourses.....	Nombre	1.286	1.583	1.236	-
Mensualités.....	Nombre	7.686	8.360	5.676	-
Boursiers étrangers en France :					
Bourses.....	Nombre	12.600	14.475	12.018	-
Mensualités.....	Nombre	75.093	86.033	81.447	-

(1) Compte tenu de la réforme de la D.G.R.C.S.T. en 1980, il a été difficile de ventiler pour 1979 les experts dans les trois nouveaux programmes 3-3, 3-4 et 3-5. La comparaison entre 1979 et 1980 est donc sujette à caution.

F. OPERATIONS IMMOBILIERES

1. Chapitre 68-80

- 68.00/10 DEPENSES EN CAPITAL EXECUTEES EN 1981 -

<u>A.P. utilisable en 1981</u> : Reports le 31.12.80	22.742.541,60	<u>C.P. utilisable en 1981</u> : Reports	22.053.575,43
Budget 1981	750.000,00	Budget 1981	8.350.000,00
	<u>23.492.541,60</u>		<u>30.403.575,43</u>

PAYS		A.P. affectée	C.P. Engagés
la Dominique	Construction d'une école	520.000	520.000
MAROC	Equipement de cinq "Ecole Normale Supérieure"	1.604.923	1.400.000
la Dominique	Réfection route capitale aéroport (complément)	1.610	1.610
	C.P. pour opérations en cours le 01.01.1981		<u>5.517.370</u>
		<u>2.126.533</u>	<u>7.438.980</u>

- 68.80/20 DEPENSES EN CAPITAL EXECUTEES EN 1981 -

A.P. utilisable en 1981 Reports : 3.266.941
 Budget 1981 : 250.000

 3.516.941

C.P. utilisable en 1981 Reports 1.1.81 : 8.176.872
 Budget 1981 5.250.000

 13.426.872

PAYS		A.P. affectée	C.P. engagés
ETHIOPIE	Médecine vétérinaire	2.622.220	1.500.000
BRESIL	Développement urbain	153.879	
	C.P. pour opérations en cours le 10.1.81		9.145.419
		<hr/> 2.776.099	<hr/> 10.645 419

2. Chapitre 68.81

ETAT PREVISIONNEL POUR 1981

A.P.	Loi de Finances :	3.520.000 F
	Report 1980 :	220.000 F
		<hr/> 3.740.000 F
C.P.	Loi de Finances :	5.400.000 F

SUITES D'OPERATIONS	A.P.	C.P.
Lycée de Washington		300.000 F
Collège de La Paz	300.000 F	150.000 F
Lycée de Mexico		550.000 F
Lycée Franco-Hellenique	600.000 F	400.000 F
Lycée de Rio		+ 200.000 F
Institut Technologique de Mexico		800.000 F
Alliance Française de Brasilia		300.000 F
Alliance Française de Mexico Satellite		250.000 F
Alliance Française de Toronto		200.000 F
		200.000 F
<u>OPERATIONS NOUVELLES</u>		
Lycée de Lisbonne	240.000 F	240.000 F
Etablissements de la M.L.F.	400.000 F	400.000 F
Alliance Française de Porto Alegre	200.000 F	200.000 F
Alliance Française de Caracas	275.000 F	75.000 F
Alliance Française de Melbourne	125.000 F	125.000 F
Alliance Française de Kaduna	400.000 F	400.000 F
Ecole Française de Séoul	600.000 F	300.000 F
Ecole Française de Singapour	600.000 F	300.000 F
	<hr/> 3.740.000 F	<hr/> 5.390.000 F

TABLEAU 2 : CHIFFRES TOTAUX (TOUTES CATEGORIES CONFONDUES)

Programmes Régions	SERVICES CULTURELS (1)	EL/E	EL/L	EC	STD	TOTAL
EUROPE	209	573	322	252	31	1.387
ASIE OCEANIE ...	63	186	138	72	103	562
AFRIQUE DU NORD MOYEN-ORIENT ...	301	4.758	1.211	229	2.378	8.877
RESTE DE L'AFRIQUE	45	143	179	39	179	585
AMERIQUE	213	727	169	57	421	1.587
ACTION MULTILATERALE.	-	-	12	-	11	23
NON VENTILABLE..	7	41	5	9	-	62
<u>TOTAL =</u>	838	6.428	2.036	658	3.123	13.083

(1) Non compris les auxiliaires.